



NATIONS UNIES

Division des droits des Palestiniens

Réunion africaine des Nations Unies à l'appui des droits inaliénables du peuple palestinien

Rabat, 24-26 juin 2002

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-6	3
II. Déclarations liminaires	7-26	3
III. Séances plénières.....	27-69	10
Séance plénière I Répercussions de l'offensive militaire israélienne dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem	27-35	10
Séance plénière II Problèmes qui font obstacle à un règlement pacifique de la question de Palestine	36-55	14
Séance plénière III Efforts internationaux pour sauver la paix au Moyen-Orient. Soutien de l'Afrique aux droits inaliénables du peuple palestinien	56-69	20
IV. Atelier des ONG	70-81	24
V. Session de clôture	82-85	27
Annexes		
I. Communiqué final.....		29
II. Plan d'action des ONG		32
III. Liste des participants.....		34

Pour obtenir le présent numéro du Bulletin et les numéros antérieurs sous forme électronique, se raccorder au Système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine (UNISPAL), accessible par Lotus Notes en composant le (212) 963-7197 (serveur DPA4), ou par Internet <<http://www.un.org/Depts/dpa/dpr/>>.

I. Introduction

1. La Réunion africaine des Nations Unies à l'appui des droits inaliénables du peuple palestinien s'est déroulée du 24 au 26 juin 2002 à Rabat, sous les auspices du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et en application des dispositions des résolutions 56/33 et 56/34 de l'Assemblée générale, en date du 3 décembre 2001. Le thème en était « La réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien – clef de la paix au Moyen-Orient ».

2. Le Comité était représenté par une délégation comprenant M. Papa Louis Fall (Sénégal), son président, qui a présidé la Réunion, M. Bruno Rodriguez Parrilla (Cuba), et M. Ravan Farhâdi (Afghanistan), ses Vice-Présidents, et M. Mohamed Bennouna (Maroc), tous trois vice-présidents de la Réunion, M. Walter Balzan (Malte), Rapporteur du Comité, qui a exercé les fonctions de vice-président et rapporteur de la Réunion, et M. Nasser Al-Kidwa (Palestine).

3. La Réunion africaine a réparti ses travaux entre une séance d'ouverture, trois séances plénières, un atelier d'ONG et une séance de clôture. En ce qui concerne les plénières, la première a été consacrée à l'impact de l'offensive militaire israélienne dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, la deuxième, aux obstacles à un règlement pacifique de la question de Palestine et la troisième, aux efforts internationaux pour sauver la paix au Moyen-Orient ainsi qu'à l'appui de l'Afrique aux droits inaliénables du peuple palestinien. L'atelier des ONG, pour sa part, a étudié ce que pourrait être une action de solidarité de la société civile africaine avec le peuple palestinien.

4. Des exposés ont été présentés par 18 experts originaires d'Afrique et d'autres régions, parmi lesquels des Palestiniens et des Israéliens. À chaque séance plénière, un certain temps a été réservé à un débat ouvert à tous les participants – à savoir, les représentants de 55 gouvernements, de la Palestine, de 2 organisations intergouvernementales, de 4 organismes ou institutions des Nations Unies et de 16 organisations non gouvernementales, ainsi que les invités du pays hôte et les représentants des médias, des milieux universitaires et d'instituts de recherche.

5. Les participants ont été informés qu'un expert palestinien invité par le Comité à prendre la parole à l'atelier des ONG et un certain nombre de participants d'ONG du territoire palestinien occupé se trouvaient dans l'impossibilité de se rendre à Rabat en raison du bouclage général imposé par Israël. La délégation du Comité a profondément regretté l'absence de M. Allam Jarrar, Vice-Président du Conseil palestinien pour la justice et la paix, et dénoncé les actes illicites de la puissance occupante qui, entre bien d'autres conséquences graves, compromettaient les efforts internationaux pour trouver une solution à la crise actuelle.

6. Les points saillants du débat ont été soulignés dans le communiqué final de la Réunion africaine (voir l'annexe I). De plus, les ONG ont adopté un plan d'action (voir l'annexe II).

II. Déclarations liminaires

7. À la séance d'ouverture, **M. Taieb Fassi Fihri**, Secrétaire d'État marocain aux affaires étrangères et à la coopération, a souligné que la Réunion se tenait dans une conjoncture internationale qui allait bousculer le cours des événements et

l'évolution de la situation concernant la question de Palestine, question qui était désormais à un tournant dangereux, critique et décisif. Cette réunion africaine allait éviter davantage d'intérêt au niveau international pour la légitimité des droits du peuple palestinien. Le Maroc était en première ligne des efforts pour promouvoir et créer un climat de confiance entre les Arabes et les Israéliens et il appuyait tout ce qui était fait aux niveaux régional et international pour instaurer la paix, la sécurité et la stabilité dans une région sensible du monde. Le Comité pour l'exercice des droits des Palestiniens jouait un rôle important en aidant à révéler la vérité sur les événements qui avaient lieu dans le secteur palestinien et en s'employant à cristalliser au sein des organismes des Nations Unies qui s'occupaient de la question de Palestine des positions correspondant mieux à cette situation.

8. Le représentant du Maroc S. M. le Roi Mohammed VI, Président du Comité Al-Qods (Jérusalem), n'épargnait aucun effort pour faire prendre conscience aux parties internationales influentes de la nécessité de trouver une solution définitive à la question de Palestine en relançant le processus de paix et en revenant à la table des négociations sans imposer ni restrictions ni conditions. Sa Majesté réaffirmait aussi l'importance toute particulière de Jérusalem parce que c'était une ville sainte pour les musulmans et qu'elle se trouvait sur une terre où les fils d'Abraham devaient vivre ensemble. Le Maroc rejetait la logique de la force et les tentatives pour créer une situation déséquilibrée afin d'amener la partie la plus faible à accepter les conditions de la plus forte. Ces conditions étaient très éloignées de l'objectif commun, à savoir, permettre à toutes les parties d'accepter le principe de la coexistence en vue de parvenir à une stabilité permanente dans la région du Moyen-Orient.

9. Assurer l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien était la clef de la paix comme choix stratégique. Les initiatives arabes de paix s'étaient heurtées à une attitude inflexible de la part d'Israël. L'orateur espérait que la sagesse et les valeurs de paix et de légitimité l'emporteraient et que l'on trouverait une issue à l'impasse actuelle. Son gouvernement soutenait les efforts du « Quatuor » – Union européenne, Fédération de Russie, États-Unis d'Amérique et ONU –, où il voyait une utile contribution à l'application des résolutions de l'ONU. Il défendait le droit des Palestiniens de vivre en sécurité dans un État internationalement reconnu et doté d'institutions politiques et économiques permanentes. Cette paix exigerait aussi la restitution de tous les territoires arabes occupés en Syrie et dans le sud du Liban.

10. Dans un message dont Mme Mervat Tallawy, Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a donné lecture, le **Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies** disait que la réalisation des droits des Palestiniens était un élément indispensable de tout accord de paix capable d'apporter la stabilité et la prospérité au Moyen-Orient. Or, les événements récents lui tournaient le dos. Le recours disproportionné et excessif d'Israël à la force pour se défendre avait fait de nombreux morts dans la population civile palestinienne, aggravé les difficultés économiques et porté atteinte à l'Autorité palestinienne et à ses institutions, affaiblissant ainsi encore la capacité de l'Autorité de fournir des services de base à sa population. Le Secrétaire général avait demandé à Israël de mettre un terme à l'implantation de colonies. Il avait aussi dit à maintes reprises que rien ne saurait jamais justifier le meurtre délibéré de civils israéliens dans des attentats terroristes. Ces actes ne servaient pas la cause du peuple palestinien et ils devaient cesser immédiatement. Il fallait que l'Autorité palestinienne fasse davantage pour les prévenir. Et il fallait que les deux parties

fassent davantage pour s'acquitter des obligations qui leur incombaient afin d'assurer la protection des civils.

11. Le Secrétaire général soulignait que malgré les tendances d'évolution négatives observées récemment, il était de plus en plus largement admis que le but ultime du processus de paix devait être l'existence de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte en paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Il ne saurait y avoir de sécurité durable pour Israël s'il ne mettait pas fin à l'occupation du territoire palestinien. De même, il ne saurait y avoir de règlement politique permanent aboutissant à la création de l'État de Palestine s'il n'y avait pas aussi de sécurité véritable pour Israël. Pour que cela puisse devenir une réalité, il fallait au préalable un calendrier pour traiter les questions de statut permanent. Il fallait que les dirigeants des deux parties prennent des décisions difficiles et fassent des compromis douloureux, et le Secrétaire général les appelait à assumer leurs responsabilités et à entraîner leurs peuples respectifs loin de l'abîme. Pour qu'il en soit ainsi, aucune des deux parties ne devrait fixer de conditions et aucun extrémisme ne devrait être laissé libre de torpiller cette entreprise. La communauté internationale devait aider toutes les parties à tracer clairement le chemin qui aboutirait au règlement définitif du conflit.

12. Ce message indiquait que la Banque mondiale et le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies, agissant de concert avec la communauté des donateurs, évaluaient actuellement les dommages causés aux structures sociales et économiques palestiniennes. Un programme d'aide considérable s'imposait d'urgence pour aider les Palestiniens à reconstruire leur vie et leur foyer. Les Nations Unies participaient à ces efforts par l'intermédiaire de leurs organismes implantés dans la région. Le Secrétaire général lançait un appel aux donateurs pour qu'ils prêtent leur concours à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui demeurait une bouée de sauvetage pour 3,9 millions de Palestiniens. Il fallait que l'appel au renforcement et au soutien de l'Autorité palestinienne lancé par le « Quatuor » s'accompagne d'une réforme des institutions palestiniennes, sous la direction des Palestiniens eux-mêmes et avec l'appui de la communauté internationale. Les dispositions prises par l'Autorité palestinienne et par le Conseil législatif palestinien dans le sens de la responsabilisation devaient être intégralement mises en oeuvre. En même temps, il faudrait prendre des mesures cohérentes et résolues pour rétablir le processus politique et aider les Israéliens et les Palestiniens à parvenir à un règlement permanent. Le soutien de l'opinion publique internationale était indispensable dans ce processus. Le Secrétaire général promettait, pour sa part, de continuer à faire tout ce qui pourrait être nécessaire pour faciliter les efforts de paix.

13. S'exprimant ensuite, en sa qualité de Secrétaire exécutive de la CESAO, **Mme Mervat Tallawy** a rappelé que de nombreuses entités des Nations Unies présentes sur le terrain apportaient une aide précieuse au peuple palestinien. En même temps, elles servaient de mécanisme d'alerte au sujet de la situation dans le territoire palestinien occupé. Le conflit avait une influence négative sur toute la région, et avant tout sur son développement socioéconomique. Il compromettait les progrès, la modération et le développement et il avait sur la région un impact inimaginable. L'image et le prestige des Nations Unies pâtissaient énormément de la poursuite du conflit. La CESAO organisait actuellement une conférence sur les futurs plans de relèvement des territoires occupés, qui ménagerait à toutes les composantes des Nations Unies la possibilité de prévoir comment elles y

prendraient part à la fin du conflit. Chaque année, la Commission établissait un rapport sur l'impact du conflit sur la vie socioéconomique du peuple palestinien. Mme Tallawy a conclu en disant que l'existence des colonies constituait une difficulté majeure pour la question de Palestine : en l'espace des 10 dernières années, la population de colons implantée dans les territoires avait doublé, entraînant la nécessité de défendre des frontières qui s'étendaient sur 3 500 kilomètres environ; les colons israéliens avaient pris en otage la paix et la sécurité de la population de toute la région.

14. **M. Papa Louis Fall**, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, a rappelé que la situation demeurait tendue et très instable dans le territoire palestinien occupé. La communauté internationale était particulièrement préoccupée par les nouvelles faisant état de violations graves du droit international et attendait avec impatience le rapport du Secrétaire général là-dessus. Les actes illicites de la puissance occupante n'avaient jamais cessé et s'étaient même intensifiés. Les incursions étaient quotidiennes, et les forces israéliennes étaient autorisées à réoccuper les agglomérations palestiniennes pour des périodes prolongées. Les détentions arbitraires et même les exécutions extrajudiciaires continuaient. Au mépris des accords et ententes conclus entre les parties, Israël poursuivait sa politique agressive d'expansion des colonies. De sévères restrictions avaient aussi été imposées à la circulation du personnel et des approvisionnements des organismes des Nations Unies et des autres organisations intergouvernementales ainsi que des organisations non gouvernementales.

15. Le Président du Comité a appelé l'attention sur le fait que la puissance occupante ne cessait de s'en prendre à l'Autorité palestinienne, à ses institutions et à son chef, ce qui était un effort méthodique pour discréditer les représentants du peuple palestinien en vue d'étayer l'argument invraisemblable qu'il n'y avait pas du côté palestinien de partenaire avec qui négocier, de sorte qu'il ne pouvait pas y avoir de négociations. Nul ne devait accepter un argument qui faisait dépendre la reprise des pourparlers politiques de réformes de grande envergure de l'Autorité palestinienne. La communauté internationale avait vu ce qui s'était passé lorsqu'une partie avait imposé ses conditions et s'était ensuite attribué le rôle de juge pour décider si celles-ci avaient été remplies. Le Comité accueillait favorablement les dispositions prises dernièrement en vue d'une réforme, mais il s'agissait là d'une affaire intérieure palestinienne, et non d'un préalable à des pourparlers politiques.

16. Le Comité s'était joint à la communauté mondiale pour condamner les attentats dirigés contre des civils, quelle qu'en fût l'origine. Son président était favorable à l'idée de la présence d'une tierce partie dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, peut-être dans le cadre du Quatuor. Cela dit, l'ONU devait continuer d'exercer la responsabilité permanente qui lui incombait en ce qui concernait la question de Palestine sous tous ses aspects. Le fond de cette question était l'occupation illicite par Israël du territoire palestinien, et il fallait que des mesures soient prises très vite pour y mettre fin. La vision de deux États, Israël et la Palestine, coexistant pacifiquement, devait devenir réalité. Le Président du Comité approuvait l'organisation d'une conférence internationale très largement ouverte pour aider à définir les mesures et le calendrier requis à cet effet. Il était aussi en faveur d'un plus grand rôle pour le Secrétaire général. Il ne fallait pas laisser la puissance occupante retarder indéfiniment un règlement définitif ou en dicter unilatéralement les termes. Pour conclure, l'intervenant a appelé la communauté

internationale des donateurs à un effort d'aide économique plus important, vu les ravages catastrophiques observés sur le terrain.

17. **M. Rawhi Fattouh**, Secrétaire général du Conseil législatif palestinien, a dit que le peuple palestinien avait espéré réaliser ses droits inaliénables comme tous les autres peuples du monde. Malgré leurs terribles souffrances, les Palestiniens avaient applaudi à la paix. Les Accords d'Oslo de 1993 montraient qu'ils avaient choisi de vivre en paix avec Israël. Or, le Gouvernement israélien actuel contestait tous les accords. La poursuite de l'expansion des colonies prouvait que les proclamations par Israël de son désir de paix étaient mensongères. La ville de Jérusalem était soumise par lui à un régime raciste qui anéantissait tout espoir de paix. Des centaines de maisons palestiniennes avaient été détruites sous prétexte qu'elles avaient été construites sans permis. Israël avait clairement fait comprendre qu'il voulait saper tout effort en vue de la paix. Il avait réoccupé toutes les villes et tous les villages de Cisjordanie, qu'il avait divisée en 64 cantons, de même qu'il avait divisé la bande de Gaza en quatre cantons. En détruisant systématiquement les institutions de l'Autorité palestinienne, qui était l'administration civile, Israël ne laissait guère de possibilité de continuer à espérer la paix.

18. Soulignant que les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité commis par Israël ne sauraient entamer la conviction des Palestiniens que la paix était le bon choix stratégique, l'intervenant a dit que la paix exigerait cependant la création d'un État palestinien à l'intérieur des frontières de 1967. Elle ne pourrait pas être réalisée tant que le problème des réfugiés n'aurait pas été réglé par une solution juste. Il fallait forcer les colons à quitter le territoire, après quoi seulement pourrait venir la paix, à laquelle tous les habitants de la région aspiraient. Le peuple palestinien condamnait tout acte mettant en danger la vie de civils innocents, Palestiniens ou Israéliens, mais l'occupation elle-même relevait du terrorisme et était la cause de la violence dont le territoire palestinien était le théâtre. L'orateur demandait à la communauté internationale, qui attendait le moment où la paix régnerait sur le Moyen-Orient, de faire pression sur le Gouvernement israélien et sur son Premier Ministre, M. Sharon, pour que celui-ci retire ses troupes des villes palestiniennes où elles faisaient chaque jour des dizaines de morts et des centaines de blessés parmi les Palestiniens. Il fallait qu'Israël respecte les résolutions pertinentes de l'ONU. Une conférence internationale destinée à relancer le processus de paix était en cours de préparation, mais elle devrait s'inscrire dans un cadre et avoir un mandat clair et ne pas servir au Gouvernement israélien de prétexte pour poursuivre l'occupation. Pour conclure, l'intervenant a salué l'initiative de paix arabe et le travail du Quatuor.

19. Des déclarations ont aussi été faites par les représentants de plusieurs gouvernements, organisations intergouvernementales et entités des Nations Unies. Le représentant de la **Malaisie** a confirmé la position de son gouvernement en faveur de l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Il a encouragé les Palestiniens à contester et contrer systématiquement l'allégation que c'était au Président Arafat qu'il fallait reprocher l'échec de la tentative pour résoudre enfin le conflit israélo-palestinien quand il avait refusé d'accepter la proposition faite en juillet 2000 au Sommet de Camp David : ce qui avait alors été offert aux Palestiniens n'était qu'un stratagème israélien pour détacher de vastes portions du territoire palestinien et le fragmenter ainsi en cantons isolés les uns des autres, en conservant la maîtrise d'une grande partie des frontières avec le monde arabe. Il fallait redonner espoir au peuple palestinien, et une perspective de paix assortie d'un

calendrier précis pour l'instauration d'un État palestinien indépendant, en traçant clairement une feuille de route pour parvenir à une solution sur la base des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002) du Conseil de sécurité et de la Conférence de Madrid de 1991.

20. Le représentant de la **République islamique d'Iran** a dit que les forces israéliennes poursuivaient leur guerre contre les Palestiniens en toute impunité, ce qui ne faisait qu'aviver les blessures infligées au peuple palestinien, atteint dans sa chair et jusqu'à l'âme. Les dispositions des résolutions du Conseil de sécurité et du droit des conflits armés étaient régulièrement violées. Israël et ses puissants protecteurs, non contents de fermer les yeux sur les efforts d'une nation déshéritée luttant depuis des décennies pour ses droits inaliénables, allaient jusqu'à paralyser le système international tout entier. Une conception sélective et discriminatoire du droit international et des grands problèmes de sécurité ouvrait actuellement la voie à un ébranlement général de la paix et de la sécurité sur toute la surface du globe. Il fallait que le Conseil prenne des mesures punitives, en autorisant des sanctions et l'envoi d'une force internationale de surveillance pour protéger le peuple palestinien.

21. Le représentant de la **Fédération de Russie** a dit que les parties elles-mêmes et la communauté internationale devraient rechercher une stratégie globale prévoyant pour les Israéliens comme pour les Palestiniens la sécurité et la fin du règne de la violence et de la terreur. Cela exigeait des négociations sérieuses et accélérées aboutissant à un règlement politique juste, ainsi que des efforts pour répondre aux besoins urgents sur le plan humanitaire et favoriser la reconstruction d'institutions fortes, responsables, démocratiques et axées sur le marché pour servir d'assise à un État souverain viable. L'intervenant exhortait les parties à surmonter la crise par un dialogue sérieux, qui traite parallèlement ses aspects politique, économique et sécuritaire, en appliquant intégralement toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Le Quatuor, pour sa part, était prêt à aider les parties à mettre en oeuvre leurs accords. Il fallait enclencher immédiatement un mouvement parallèle et accéléré en vue d'obtenir des progrès politiques tangibles. Il fallait définir une série d'étapes aboutissant à une paix permanente, qui comporte une normalisation et la sécurité entre les parties, la cessation de l'occupation israélienne et la fin du conflit. Le représentant de la Fédération de Russie demandait à la communauté internationale de préserver, renforcer et aider l'Autorité palestinienne, et aux membres de la communauté des donateurs, de renouveler leur promesse de fournir une aide humanitaire.

22. Le représentant de l'**Afrique du Sud**, s'exprimant au nom du **Mouvement des pays non alignés**, s'est déclaré préoccupé par le fait qu'Israël avait instauré une véritable culture de l'impunité en ce qui concernait les résolutions de l'ONU : il agissait systématiquement au mépris des résolutions tant du Conseil de sécurité que de l'Assemblée générale. Le Mouvement avait à maintes reprises demandé au Conseil de s'acquitter de ses devoirs en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales et de s'assurer qu'Israël respectait ses résolutions. Malheureusement, le Conseil s'était abstenu de prendre la moindre mesure, ce qui avait donné à Israël le feu vert pour poursuivre ses actes d'agression. Le représentant du Mouvement a redit que celui-ci appuyait l'initiative de paix arabe, de même que le travail que faisait le Quatuor et les autres efforts internationaux pour réduire la violence et tracer clairement un horizon politique.

23. Le représentant des **Émirats arabes unis** a indiqué que, devant la répétition inlassable des événements dans le territoire palestinien occupé, le Comité se devait d'agir pour mettre un terme au conflit et de demander à Israël d'appliquer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Condamnant les violations du droit international humanitaire commises par les forces israéliennes, il a indiqué que son gouvernement soutenait sans réserve le peuple palestinien et ses dirigeants, de même que leur droit inaliénable de se défendre, par des moyens acceptables, pour dissuader Israël de perpétrer des crimes. L'intervenant demandait à la communauté internationale d'encourager Israël à mettre fin à la situation actuelle : il fallait qu'Israël cherche à apporter la paix dans la région. La Déclaration de Beyrouth, qui consacrait le principe de l'échange de territoires contre la paix, devrait servir de base à une solution.

24. Le représentant du **Nigeria** condamnait la violence et la destruction de vies humaines et de biens qui continuaient au Moyen-Orient. Il condamnait aussi le recours aux attentats-suicides contre des civils innocents en Israël, le massacre de réfugiés innocents perpétré à Djénine, le siège des locaux du Président Arafat et la destruction systématique des infrastructures palestiniennes. Le Nigéria réaffirmait le droit du peuple palestinien d'avoir son propre État indépendant à l'intérieur de frontières bien délimitées et de vivre en paix aux côtés de l'État d'Israël. Son représentant demandait instamment à toutes les parties de reprendre sans retard un dialogue et des négociations véritables sur le fond.

25. Le représentant de la **Ligue des États arabes** a loué les efforts sincères et assidus de S. M. le Roi Mohammed VI du Maroc pour aider à mettre un terme à l'arrogance d'Israël. Rappelant la position que les pays africains avaient prise en rompant les relations diplomatiques à la suite de l'occupation de 1967, il a dit que l'Afrique demeurait l'un des piliers sur lesquels reposait le soutien de la nation arabe. Les préparatifs d'une conférence internationale destinée à relancer le processus de paix apporterait au peuple palestinien l'espoir de la paix. Les pays arabes avaient exprimé leur appui en faveur de la paix en adoptant en mars dernier à Beyrouth l'initiative arabe de paix. Israël avait réagi à cette initiative en envahissant totalement la Cisjordanie, où il avait semé la mort et la destruction. Malgré ces actes, la nation arabe demeurait attachée à une solution politique. Et pourtant, Israël poursuivait ses opérations, dont la plus dangereuse était la construction du mur, qui ne faisait que confirmer son intention d'occuper de nouvelles terres palestiniennes. L'intervenant a proposé qu'une série de pourparlers aient lieu entre les pays arabes et les États-Unis ou entre les pays arabes et le Quatuor avant la fin de l'année, en marge de l'Assemblée générale ou dans l'un des pays arabes, pour mettre un terme à l'occupation israélienne des territoires arabes et parvenir à un règlement pacifique dans le cadre d'une paix globale, juste et durable.

26. Le représentant du **Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)** a indiqué que depuis le déclenchement de l'Intifada, le FNUAP avait eu recours à une double stratégie, qui consistait à répondre aux besoins d'urgence et aux priorités tout en maintenant l'aide au développement. Son aide humanitaire avait été centrée sur des services destinés à sauver des vies comme les soins obstétricaux d'urgence. Malgré le climat d'incertitude régnant, le FNUAP avait réaffirmé sa volonté résolue de prendre une part active au programme de réformes administratives et financières proposé par la communauté des donateurs et les organismes des Nations Unies et repris à son compte par l'Autorité palestinienne. Le représentant du FNUAP n'en était pas moins alarmé par les nouvelles mesures prises pour resserrer encore les

bouclages et imposer des restrictions supplémentaires à la circulation des marchandises et des personnes, y compris le personnel local palestinien des Nations Unies. Le Fonds demandait aux autorités israéliennes d'autoriser l'accès en toute sécurité et sans entrave du personnel des organisations humanitaires, de la communauté des donateurs et des organismes des Nations Unies dans le territoire palestinien occupé.

III. Séances plénières

Séance plénière I Répercussions de l'offensive militaire israélienne dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem

27. Les orateurs ont examiné la question des attaques israéliennes contre l'Autorité palestinienne et son infrastructure, la situation en matière de sécurité et la nécessité de protéger la population civile palestinienne, l'anéantissement de l'économie palestinienne et la nécessité de fournir d'urgence une assistance au peuple palestinien, la crise humanitaire dans le territoire palestinien occupé, notamment dans les camps de réfugiés palestiniens, et les efforts déployés sur le plan international pour établir les faits concernant l'action militaire israélienne à Djénine et dans d'autres villes palestiniennes, notamment par l'Assemblée générale, y compris la résolution ES-10/10.

28. **M. Kamal Al-Sharafy**, membre du Conseil législatif palestinien à Gaza a fait remarquer qu'Israël avait refusé d'accepter les exigences fondamentales qui figuraient dans les Accords d'Oslo, telles que la cessation de toutes les activités de colonisation, et continuait à rejeter toute solution fondée sur la légitimité internationale. Il en était résulté l'Intifada d'Al-Aqsa. Évoquant les provocations du Premier Ministre israélien Ariel Sharon, il a ajouté que rien n'était plus révélateur que les propos que celui-ci avait tenus selon lesquels il regrettait ne pas avoir tué le Président Arafat en 1982. La haine personnelle qu'Ariel Sharon portait au Président Arafat et aux camps de réfugiés ne datait pas d'hier. La résistance palestinienne s'était constituée en réponse aux actions extrêmes des Israéliens, qui avaient détruit une grande partie de l'infrastructure et des institutions palestiniennes, avec des répercussions catastrophiques sur la situation économique et sociale. Du fait de l'invasion et de l'occupation israéliennes, un grand nombre de Palestiniens avaient perdu leur emploi et 75 % de la population palestinienne active était au chômage, soit partiellement, soit entièrement. Les niveaux de vie étaient tombés et 40 % des familles palestiniennes ne disposaient que d'un revenu qui se situait en dessous de 200 dollars, soit à peine 2 dollars par jour et par personne. Rien ne justifiait la situation navrante des blessés et des handicapés, les bombardements des hôpitaux ou l'impossibilité dans laquelle se trouvaient les personnes gravement malades d'avoir accès à des soins médicaux soit sur place soit à l'étranger. Les atteintes à la liberté de mouvement affectaient de nombreux aspects de la vie, depuis les pénuries de vivres à l'impossibilité pour les étudiants de mener à bien leurs études. C'était l'occupation qui était le facteur déterminant de la crise; elle était plus grave que la première, celle de 1948, car elle avait entraîné l'anéantissement de toutes les institutions. Aucun effort de reconstruction de l'infrastructure ne pourrait progresser aussi longtemps que l'on mettait sur le même pied le persécuteur et le persécuté, et ce, nonobstant le fait que le persécuteur disposait d'armes nucléaires.

29. Les Palestiniens avaient manifestement droit à une nation; ce droit était le préalable à la recherche d'une solution à la crise. Le génocide devait prendre fin et il fallait que l'on se rende bien compte que l'occupation était à l'origine du terrorisme. En dépit de tous les crimes israéliens, la nation palestinienne maintenait son caractère d'humanité. À l'heure actuelle, on comptait 4 millions de réfugiés. De tous les segments de la population palestinienne, c'étaient eux qui étaient les plus pauvres et qui souffraient le plus dans leur vie de tous les jours. C'étaient eux le moteur de l'Intifada. Toutes leurs souffrances n'avaient aucun autre sens que celui de conforter en eux l'espoir de se débarrasser de l'occupation. Le droit de retour ne s'éteindrait pas. Il avait acquis un poids juridique et moral et les résolutions pertinentes adoptées par la communauté internationale s'y référaient toutes. Pour conclure, il a déclaré que la question de Palestine commençait avec le problème des réfugiés et qu'elle ne finirait qu'une fois ce problème résolu.

30. **M. Teddy Datz**, militant pacifiste, historien et écrivain, a constaté que, près de 55 ans après la guerre de 1948, non seulement Israël et les Palestiniens n'avaient pas retenu les leçons de l'histoire mais qu'ils donnaient toutes les apparences de rééditer les horreurs passées. Incapables de menacer réellement l'existence d'Israël, les auteurs d'attentats-suicides faisaient tout ce qui était en leur pouvoir pour rendre cette existence aussi malheureuse que possible. Dans le même temps, Israël transformait la vie quotidienne des Palestiniens en une chronique intolérable de souffrances et de malheurs. À Naplouse, Djénine, Ramallah et dans d'autres parties de la Cisjordanie se trouvaient des personnes qui étaient devenues des réfugiés il y a 54 ans pour le redevenir une deuxième fois. Il était d'avis que si la guerre continuait, c'était parce que, des deux côtés, les dirigeants le voulaient bien et que leurs peuples n'opposaient pas suffisamment de résistance. Sans la guerre, Ariel Sharon et ses amis n'auraient jamais pu atteindre les hautes positions qui étaient les leurs. Ils se servaient à présent de la guerre pour créer un climat de lutte pour la survie. Tant que la population resterait convaincue qu'elle luttait pour son existence même, elle écarterait toute autre considération pour s'unir derrière son dirigeant. De plus, les Israéliens étaient toujours hantés par l'holocauste, et quoi qu'il arrive, c'était toujours eux qui étaient la victime, et l'ennemi, toujours l'agresseur brutal. Toute suggestion selon laquelle Israël pouvait commettre des actes ressemblant à des actes commis durant l'holocauste serait automatiquement considérée comme une expression d'antisémitisme ou une forme de trahison.

31. Les Israéliens étaient excédés de voir leur économie s'affaïssir. Ils étaient désorientés et désespérés. La majorité de la population, qui ne cessait d'exprimer son mécontentement face aux conditions sécuritaires, politiques et socioéconomiques, soutenait néanmoins et de plus en plus la politique du Gouvernement et était disposée à faire pratiquement n'importe quoi pour se sortir de la situation. Le problème était qu'en Israël, beaucoup avaient grandi dans l'idée que la guerre était une situation normale et que les Palestiniens étaient l'éternel ennemi. Une paix véritable ne pourrait s'instaurer que si les deux parties se considéraient mutuellement non plus comme des ennemis poursuivant des intérêts antagonistes mais comme des partenaires désireux de vivre ensemble, dans la coexistence, la coopération et la prospérité. Même si les forces de paix israéliennes avaient décliné au cours des deux dernières années, il restait plusieurs milliers de militants qui poursuivaient le combat. Récemment, le camp de la paix israélien était revenu à la vie et des groupes de Juifs, d'Arabes et de militants internationaux avaient engagé des opérations fondées sur le principe de non-violence et organisé notamment des

veillées de protestation et des manifestations, le transport de vivres, de médicaments et la fourniture d'une aide humanitaire aux zones assiégées du territoire occupé, tout en empêchant physiquement l'armée israélienne de détruire des maisons appartenant à des Palestiniens. On comptait un nombre croissant d'objecteurs de conscience qui refusaient d'accomplir leur service obligatoire dans le territoire occupé ou dans l'armée tout simplement. Par leurs efforts communs, les partisans de la paix pourraient sensibiliser l'opinion publique à travers le monde aux problèmes et aux solutions. Ils pourraient exhorter les deux parties au conflit à s'efforcer de rechercher ensemble une solution juste et pacifique, fondée sur le retrait israélien du territoire occupé, sur les frontières de 1967 et la fin de l'occupation israélienne; l'entière évacuation des colonies de peuplement; une solution juste et concertée au problème des réfugiés; et l'établissement d'un État palestinien indépendant, aux côtés d'Israël.

32. Pour **M. Said Kamal**, Secrétaire général adjoint aux affaires de la Palestine de la Ligue des États arabes, la question des terres et des réfugiés était centrale. Nul ne pouvait contester que le peuple palestinien avait toujours vécu dans la région. Ceux qui connaissaient l'histoire de cette terre savaient aussi qui était à l'origine des actes de terrorisme. Le terrorisme avait commencé avec le massacre par Israël de Deir Yassin. L'on disposait de documents montrant qu'il y avait eu cinq vagues de massacres, perpétrés par des groupes de Juifs, la plus récente datant de 1989. Maintenant, tout d'un coup, la situation s'était renversée : on accusait les Palestiniens de terrorisme et on qualifiait les Israéliens d'agneaux innocents. Il fallait absolument revoir l'histoire de manière que les Palestiniens puissent s'adresser à l'opinion publique occidentale pour mettre fin aux mensonges et dire qui étaient les vrais terroristes.

33. Il avait été le premier à engager un dialogue avec les Juifs. Il avait proposé aux Israéliens de « Vivre en paix », mais ce n'était pas ce que les Israéliens voulaient. Pour donner une idée de l'attitude des personnes qui prenaient les décisions au nom d'Israël, il a rapporté qu'Ariel Sharon avait dit à l'ancien Secrétaire d'État Al Haig qu'il « en finirait avec les Palestiniens en quelques jours ». De tous les événements qui venaient de se dérouler récemment, l'effondrement du processus de paix était le plus perturbant. La situation était passée des interruptions à la violence incessante. Les Arabes, sous la direction du Prince saoudien Abdullah, avaient lancé une nouvelle initiative qui prévoyait le retrait des forces israéliennes contre la normalisation de la situation. La réponse des Israéliens à l'initiative arabe avait été d'effectuer des incursions dans le territoire occupé afin d'enlever toute valeur à l'initiative. Pourtant cette initiative de paix reposait sur une perspective politique qui allait au-delà du moment. Le plan Bush prévoyait originellement le gel des activités de colonisation et le démantèlement du blocus. L'idée d'un État provisoire, toutefois, n'avait pas de sens. Si l'on pouvait imaginer un État dépourvu de frontières permanentes, que se passerait-il si la démarche de paix échouait? Les nations devaient penser à l'avenir. Il incombait à Israël de déclarer qu'il s'engageait à choisir la paix. Enfin, M. Said Kamal a déclaré que la situation actuelle pourrait entraîner une guerre dans la région tout entière.

34. **M. Nasser Al-Kidwa**, Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, se référant au prochain rapport du Secrétaire général sur les récentes incursions israéliennes dans le camp de Djénine, a déclaré qu'au cours de leur assaut, les forces d'occupation avaient utilisé des civils comme boucliers humains. Un certain nombre de combattants palestiniens, armés de

fusils et, dans certains cas, d'explosifs de fortune, avaient opposé une résistance; Les forces d'occupation avaient empêché les personnes ne participant pas au conflit d'entrer dans le camp au cours de leurs opérations et continuaient à interdire l'entrée du camp aux organismes internationaux d'aide humanitaire, aux observateurs et aux médias, alors même que les attaques s'étaient calmées. Elles n'avaient même pas autorisé la fourniture d'une assistance médicale aux blessés et aux malades, notamment aux personnes âgées et aux enfants. Certaines personnes étaient toujours portées disparues et bien d'autres avaient été traumatisées par les événements. L'incursion dans le camp s'inscrivait dans la ligne de l'assaut militaire d'ensemble mené par Israël, depuis le 29 mars 2002, qui durait depuis 40 à 50 jours. L'offensive visait à entraîner l'effondrement de l'économie palestinienne, l'objectif politique étant de ramener les Palestiniens à la situation antérieure aux Accords d'Oslo, dans laquelle le peuple palestinien vivait dans la misère. Il ne faisait aucun doute que les forces d'occupation avaient commis des crimes de guerre, tels que définis dans la quatrième Convention de Genève, non seulement à Djénine mais dans d'autres zones.

35. Il a rappelé que le Secrétaire général était parvenu à un accord avec Israël relatif à l'envoi d'une équipe d'établissement des faits à Djénine. Toutefois, une fois que le Conseil de sécurité avait adopté une résolution dans ce sens, le Gouvernement israélien avait commencé à faire machine arrière. L'élément décisif de la volte-face israélienne était la position prise par l'armée israélienne, le chef d'état-major de l'armée israélienne étant personnellement derrière cette objection. Le Secrétaire général avait expliqué au Conseil que le Gouvernement israélien avait rejeté l'envoi de la mission d'établissement des faits et avait fait part au Conseil de sa décision de dissoudre l'équipe. Les Arabes s'opposaient à la dissolution, les États-Unis d'Amérique étaient en sa faveur et les Européens, comme d'habitude, se tenaient entre les deux positions. Le Conseil n'avait absolument pas été à la hauteur de la situation en dépit du fait qu'il s'agissait essentiellement d'une résolution présentée par les États-Unis. La résolution avait été suivie d'une reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, qui avait demandé au Secrétaire général de lui présenter un rapport exposant les faits tels qu'ils s'étaient déroulés à Djénine et dans d'autres villes palestiniennes sur la base des informations disponibles. Les Palestiniens avaient fourni une abondante documentation au Secrétaire général, mais les Israéliens avaient refusé de coopérer. Dans ses conclusions, le rapport du Secrétaire général devait absolument veiller à faire assurer le respect des dispositions de la quatrième Convention de Genève en donnant suite à la Déclaration adoptée par la reprise de la Conférence des Hautes Parties contractantes le 5 décembre 2001, en établissant une présence internationale qui ferait suite à une proposition du Secrétaire général tendant à mettre en place une force multinationale ou tout autre moyen permettant d'observer la situation et de protéger le peuple palestinien, et en veillant à ce que l'on mène des enquêtes et que l'on poursuive les criminels de guerre soit au niveau national dans les pays dotés de la législation appropriée, soit régionalement, soit internationalement en établissant un tribunal international à cet effet.

Séance plénière II

Problèmes qui font obstacle à un règlement pacifique de la question de Palestine

36. Les participants ont examiné les sous-thèmes suivants : mettre un terme à l'occupation israélienne – condition préalable essentielle à la réalisation de la paix dans la région; recherche d'une solution juste et équitable au problème des réfugiés palestiniens; illégalité de l'implantation de colonies de peuplement israéliennes; situation présente et à venir de la ville sainte : le statut de Jérusalem; et la réalisation d'un État indépendant palestinien et souverain.

37. **M. Rawhi Fattouh**, Secrétaire général du Conseil législatif palestinien, a déclaré que le peuple palestinien avait vécu en paix et dans la sécurité sur le territoire palestinien pendant des siècles jusqu'à ce qu'Israël l'occupe, ce qui a transformé la vie des Palestiniens en cauchemar. Il a fait l'historique du processus de paix, déclarant qu'Israël avait continué à ne faire aucun cas des accords de paix et poursuivi sa politique consistant à renforcer son occupation pour qu'elle devienne un fait accompli, et à accroître sa campagne de violence contre le peuple et les dirigeants palestiniens. Le territoire palestinien comptait actuellement 140 colonies de peuplement israéliennes dans lesquelles vivaient 370 000 colons. Le Gouvernement israélien s'employait à porter ces chiffres à 400 000. Les colonies de peuplement étaient un moyen de modifier la composition démographique de la Palestine et portaient atteinte aux accords conclus entre les parties. Les autorités israéliennes s'employaient également à faire venir des milliers de Juifs et à les établir en terre palestinienne tout en démolissant des centaines de maisons appartenant à des Palestiniens.

38. Les Israéliens s'en tenaient à une politique qui consistait à rejeter le retour du territoire palestinien occupé depuis 1967, à poursuivre les colonies de peuplement, à rejeter le droit au retour des réfugiés palestiniens et à ne pas reconnaître la responsabilité qui incombait à Israël d'indemniser ceux qui ne voulaient pas exercer ce droit. Dans le même temps, la position palestinienne, qui était claire, se caractérisait par une grande souplesse, notamment en ce qui concernait l'échange de certains territoires, la limitation du nombre de réfugiés pouvant rentrer chez eux et l'indemnisation des autres, et la possibilité pour les Juifs pratiquants de visiter librement les lieux saints. À la suite de la visite provocatrice d'Ariel Sharon en septembre 2000 à la mosquée d'Al-Aqsa, qui avait suscité une vague de violence et de rage dans tout le territoire palestinien, le Gouvernement israélien avait déclenché une guerre contre les Palestiniens, qui avait entraîné la destruction complète de la plupart des institutions et des bâtiments publics et gouvernementaux palestiniens. Le Gouvernement d'Israël s'était rendu coupable de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, y compris les massacres à Djénine, Naplouse et Ramallah.

39. La paix pour les Palestiniens était un choix stratégique. Une paix juste et durable ne pourrait être réalisée que par l'élimination de l'occupation israélienne de tout le territoire palestinien occupé le 5 juin 1967, le règlement équitable du problème des réfugiés palestiniens, la création d'un État indépendant palestinien, et le démantèlement par le Gouvernement israélien des colonies de peuplement implantées sur le territoire palestinien. L'agression et la tyrannie aussi énormes qu'elles soient, n'empêcheraient pas les Palestiniens de se départir de leur ligne de conduite, qui consiste à condamner tous les actes de terrorisme. M. Fattouh a

condamné et dénoncé tout acte susceptible de provoquer la mort de civils pacifiques tant du côté palestinien que du côté israélien ou de leur infliger des blessures. Il a lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle fasse pression sur le Gouvernement israélien et qu'elle maîtrise le Premier Ministre israélien, Ariel Sharon, dont les forces militaires, faisaient tous les jours des dizaines de morts et des centaines de blessés palestiniens, détruisaient l'infrastructure et les installations palestiniennes, rasaient les cultures et maintenaient le bouclage de toutes les villes et de tous les villages et de secteurs entiers du territoire palestinien occupé.

40. **M. Abdelmoughit Benmessaoud Tredano**, professeur de droit international à l'Université Mohammed V et Vice-Président d'Alternatives, à Rabat, s'est référé à une déclaration prononcée récemment par le Président des États-Unis d'Amérique George W. Bush touchant le Moyen-Orient, qui reprenait le récent refrain selon lequel il fallait réformer l'Autorité palestinienne et les forces de sécurité et ne modifiait en rien l'idée de frontières temporaires. La question essentielle, à savoir les colonies de peuplement, avait été complètement mise de côté. Il était difficile d'imposer la justice alors que la région disposait de tant d'importantes ressources naturelles. Toute la suite des événements illustre le phénomène le plus stupéfiant de prise d'otages de l'histoire du droit international. Il était d'avis que la partition elle-même avait représenté une violation du mandat de la Société des Nations. L'Organisation des Nations Unies n'avait pas le droit de partager un État ou de déclarer une partition. Dès le début, c'était bien d'occupation dont il s'était agi et la situation était toujours sans solution. Les Arabes avaient essayé de progresser sur la voie de la paix, mais plus ils essayaient d'aller de l'avant, plus les Israéliens se reculaient. Le monde arabe avait essayé de donner une identité au peuple palestinien lors du Sommet arabe de 1974. L'Organisation de libération palestinienne (OLP) avait été déclarée le représentant légitime du peuple palestinien. Quelques jours plus tard, l'Organisation des Nations Unies avait offert à l'OLP le statut d'observateur. La question de Palestine demeurait une question critique en raison de Jérusalem puisque le peuple palestinien appartenait à la fois au monde arabe et au monde islamique.

41. Il devenait de plus en plus difficile de faire entendre la voix de la Palestine dans les médias. Ceux-ci utilisaient un langage discriminatoire et subjectif, parlant souvent d'« incursions » israéliennes d'une part et d'attentats à la bombe « terroristes » de l'autre. On faisait un mythe de Taba et de Camp David et on disait que, pour ce qui était de la paix, les Palestiniens avaient manqué le coche. La question était pourtant celle de savoir qui avait interrompu les négociations? En fait, c'était le représentant israélien qui avait mis fin aux entretiens, sur l'ordre exprès du Premier Ministre israélien. On avait tendance à oublier le coeur de la question et à se concentrer sur les questions périphériques. La paix et la sécurité ne pourraient être réalisées aussi longtemps que les Israéliens et les États-Unis faisaient de la sécurité une condition préalable. Il y a quelques jours, 400 intellectuels palestiniens avaient lancé un appel pour qu'il soit mis fin aux attentats-suicide. On pouvait discuter de cette position, mais quelle autre attitude ou option plausible ou fiable les Palestiniens pouvaient-ils adopter? L'OLP n'avait pas été en mesure de lancer une véritable guerre de libération comme d'autres pays.

42. Il a évoqué l'article d'Ariel Sharon paru récemment dans le *New York Times* et a regretté que le discours du Président Bush se soit fait l'écho du plan Sharon dans lequel il était déclaré qu'Israël ne retournerait pas aux frontières de 1967 et ne renoncerait ni à Jérusalem ni à des frontières sûres. Israël craignait la paix et avait

besoin en permanence d'une menace extérieure. Dès que la paix était à portée de sa main, Israël devait faire face à un problème d'identité en raison de la multiculturalité des citoyens israéliens qui, de surcroît, étaient venus de parties du monde bien diverses. Les différences entre Juifs pratiquants et non pratiquants présentaient également des difficultés aux Israéliens. Il appartenait aux Palestiniens eux-mêmes de traiter de la situation. Il fallait que s'engage un dialogue au sein même de la collectivité palestinienne. M. Sharon s'était employé sans succès à inciter la Palestine à la guerre civile. Les attentats-suicide avaient entraîné de nombreuses réactions parmi le public, il fallait simplement utiliser l'opinion à l'avantage du peuple palestinien.

43. **M. Latif Dori**, Secrétaire du Comité pour le dialogue israélo-palestinien, a déclaré que l'objectif d'Ariel Sharon était d'entraîner la destruction totale de l'Autorité palestinienne et d'éliminer le Président Yasser Arafat. Yasser Arafat toutefois était plein de vitalité, de vie et était engagé dans de nombreuses activités. Il avait demandé qu'il soit mis un terme aux attentats-suicide et que l'on n'envoie pas les jeunes Palestiniens dans de telles missions. La résistance à l'intérieur du territoire palestinien était légitime et aboutirait à la fin de l'occupation mais les attentats-suicide à la bombe étaient contre-productifs. Ils ne servaient pas la cause de la paix mais au contraire aidaient M. Sharon à poursuivre sa guerre d'agression contre le peuple palestinien.

44. Il a rappelé que le Président des États-Unis d'Amérique, M. George W. Bush, avait à maintes reprises reporté son discours de politique générale sur le Moyen-Orient. Dans la déclaration qu'il avait prononcée la veille au soir, le Président Bush avait une fois de plus émis des critiques à l'encontre du Président Arafat, qu'il n'avait jamais rencontré, alors qu'il avait rencontré M. Sharon sept fois. Les deux parties avaient répondu au discours mais n'étaient pas d'accord sur les mêmes points. Les Palestiniens ne voulaient pas d'un nouveau dirigeant et les Israéliens ne voulaient pas revenir aux frontières de 1967. La voie à la paix débouchait donc sur une impasse. La récente invasion israélienne d'Hébron et le meurtre de cinq fonctionnaires de la police palestinienne étaient une autre preuve des intentions d'Israël. Le numéro d'équilibre du Président Bush n'était pas au point. Le Président devrait prononcer une autre allocution dans un proche avenir pour expliquer pourquoi ses propositions n'avaient pas abouti.

45. Face à l'échec du Gouvernement israélien actuel, M. Dori a fait appel au Parti travailliste israélien pour qu'il prenne la tête du Gouvernement. M. Shimon Peres ne pouvait servir de couverture à M. Ariel Sharon ni essayer de rehausser son image. Il était inutile d'espérer que la paix pourrait être réalisée aussi longtemps que M. Sharon était à la tête du Gouvernement israélien. Il se pourrait que la paix doive être imposée à l'une et l'autre parties dans le cadre d'un mandat international et grâce à l'établissement d'une force internationale. On pouvait toutefois se réjouir quelque peu de la campagne de paix, qui apparemment prenait de plus en plus corps en Israël où s'étaient déroulées des manifestations protestant contre les actes israéliens. Selon un sondage d'opinion effectué la semaine dernière, 80 % de la population israélienne étaient pour la paix et 50 % appuieraient l'établissement d'un État palestinien; 52 % accepteraient le démantèlement des colonies de peuplement.

46. **Mme Élisabeth Sidiropoulos**, Directeur d'études à l'Institut sud-africain des affaires internationales, a déclaré que tout règlement durable du conflit palestinien-israélien devait reposer sur la reconnaissance et l'acceptation par les deux côtés du

droit de chaque État de coexister en tant qu'entité politique et économique viable. Toutefois, le processus de négociation ne pouvait être soutenu aussi longtemps qu'un côté était assiégé. Il fallait engager une double démarche, à savoir entreprendre des négociations sur un règlement définitif et la réforme interne de l'Autorité palestinienne. Dans le climat actuel, pour interrompre le cycle d'attaques, de contre-attaques et de réoccupation, il serait nécessaire que soient exercées de fortes pressions internationales sur Israël et que les États arabes s'engagent avec l'Autorité palestinienne à tenir le cap de la réforme et à s'efforcer de contenir les attentats-suicide. La politique qui consistait à enclorre la Cisjordanie ne pouvait servir de base au futur statut des territoires et ne pouvait non plus conduire à une paix complète et durable. On pouvait techniquement considérer que la présence d'un mur entourant la Cisjordanie soit assimilée à un retrait, mais une telle construction équivaldrait à créer un énorme complexe pénitentiaire à l'intérieur duquel le développement et la paix ne pourraient pas être réalisés.

47. Une fois encore, la « vision » si longtemps attendue du Président Bush pour le conflit palestino-israélien mettait les Palestiniens sur la sellette. La réponse israélienne avait été que l'Autorité palestinienne procède à des réformes internes et change ses dirigeants avant qu'Israël ne mette un terme aux colonies de peuplement ou qu'un État indépendant ne soit établi. Retrait et négociations touchant le statut définitif de la Palestine ne pouvaient attendre une réforme « idéale » de l'Autorité palestinienne; les Palestiniens ne pouvaient pas non plus être tenus en otage d'actes extrémistes. Il fallait qu'ils se mettent à l'oeuvre dès maintenant. La fin de l'occupation israélienne était une condition préalable essentielle à la paix. L'établissement de la paix nécessitait une approche à la fois ascendante et descendante. La paix ne pouvait pas venir d'en haut seulement; elle ne pouvait pas non plus être réalisée par la seule action de citoyens agissant sans la volonté politique de leurs dirigeants. Le processus devait être ouvert à tous; il ne fallait pas perdre de vue qu'il ne saurait y avoir de développement sans paix ni de paix sans développement. En outre, il devait s'instaurer un processus de réconciliation à la fois intérieur et dépassant les frontières.

48. La paix ne perdurerait que si l'occupation prenait fin. En définitive, la seule solution était politique et impliquerait que l'on fasse des concessions. Il fallait reprendre sérieusement les négociations non quand la violence aurait cessé, mais dès maintenant. Des questions brûlantes se posaient : Jérusalem, les colonies de peuplement, les droits des réfugiés, l'eau et les frontières. Il était essentiel que les dirigeants fassent preuve d'initiative; le véritable chef de file serait celui qui ouvrirait la voie à la sécurité, une sécurité véritable, que la force des armes ne saurait procurer. Dans le même temps, le document final devrait être soumis au référendum des deux pays, sous contrôle international. D'autres acteurs de la communauté internationale devraient être impliqués de manière à faciliter le processus, notamment au cours de l'impasse actuelle alors qu'il était crucial que les pressions extérieures s'exercent sur les deux côtés. La région devait participer au processus. En outre, l'action diplomatique devait être complétée par une action qui implique les éléments de la société civile. Celle-ci pourrait jouer un rôle important en créant les expertises voulues. Pour cela, elle devrait appuyer les structures gouvernementales ou les doubler. Enfin, il fallait établir des codes de conduite, impartir un sens plus profond de la responsabilité et de la démocratie au sein de l'Autorité palestinienne. Le déploiement d'une force du maintien de la paix entre la

Cisjordanie et Israël pourrait s'avérer être le catalyseur qui permettrait la mise en route du processus.

49. **Mohamed Barakeh**, membre de la Knesset, Secrétaire général du parti Hadash, a déclaré que le Premier Ministre Sharon n'accepterait pas que le Président Arafat, qui avait respecté les résolutions et décisions internationales, participe aux négociations de paix. Qui plus est, Ariel Sharon, décrit comme l'homme de la paix, avait dit qu'il regrettait de ne pas avoir tué Arafat en 1982, alors qu'il avait lui-même un passé inégalé en matière de massacres et devrait être assis aux côtés de Milošević sur le banc des accusés au Tribunal international de La Haye. L'Organisation des Nations Unies devrait exiger la libération des prisonniers politiques détenus de façon arbitraire, celle de Marwan Barghouti en particulier, alors que l'on s'efforçait de modifier le statut démographique et l'unité territoriale du territoire palestinien. À son avis, l'acceptation du discours du Président Bush ne reflétait pas la véritable position des Palestiniens et n'était qu'un moyen d'entamer à ce stade un processus politique quel qu'il soit.

50. M. Barakeh a décrit les méthodes israéliennes comme rappelant à l'évidence celles du régime d'apartheid sud-africain. En effet, les Palestiniens n'étaient pas autorisés à emprunter certaines routes ni à sortir des zones qui leur avaient été assignées, tandis qu'en Afrique du Sud, les Noirs n'avaient pas le droit de pénétrer dans d'autres zones. En fait, les Palestiniens, encerclés par les murs et les barrières nouvellement érigés, se trouvaient dans de véritables camps de concentration. Tout officier israélien pouvait saisir un terrain palestinien sous prétexte qu'il était nécessaire à des fins militaires. Des terres que les Palestiniens auraient pu utilement mettre en valeur avaient été données aux colons. Dans le même temps, le territoire était administré selon deux systèmes distincts – un système militaire pour les Palestiniens et un autre système pour les colons israéliens répartis dans les 166 colonies de peuplement en Cisjordanie. Ces colonies étaient reconnues comme des communautés privilégiées ne tombant pas sous le coup des lois de l'Autorité palestinienne. L'État encourageait la multiplication des colonies de peuplement en offrant aux colons des subventions dont aucun autre citoyen israélien ne pouvait bénéficier. On avait converti des prêts en dons et les Ministères du logement, de l'éducation, des finances, du travail et de la protection sociale accordaient tous la priorité aux colonies de peuplement. Environ 30 % du budget financier et industriel étaient alloués aux colons qui recevaient par ailleurs un appui et des avantages spéciaux de la part d'organisations juives internationales qui ne respectaient pas nécessairement le droit israélien.

51. De ce fait, les Palestiniens étaient isolés dans des zones sans continuité territoriale, ce qui rendait impossible le développement d'une économie viable ainsi que la prestation de services publics de base. Ces colonies de peuplement compromettaient tout processus de paix. D'autres problèmes n'étaient rien en comparaison avec ce qui se passait sur le terrain. Le statut transitoire à long terme envisagé par M. Sharon aurait pour effet de rendre impossible l'existence d'un État palestinien. Le Gouvernement israélien ne voulait pas d'une paix juste et équitable et souhaitait en revanche ne plus être responsable de la population tout en contrôlant la majeure partie du territoire. Un nouvel ordre mondial pour tous les peuples opprimés s'imposait.

52. **Edward Abington**, juriste à Washington, ancien Consul général de Jérusalem-Est, a déclaré qu'après plus de trois décennies d'efforts déployés au Moyen-Orient,

l'objectif d'une paix juste et durable entre les Israéliens et les Palestiniens et d'un règlement d'ensemble n'avait jamais semblé aussi éloigné. Toutefois, et de façon paradoxale, les possibilités d'une telle paix étaient peut-être plus grandes que jamais. Les Palestiniens avaient défendu à Washington une vision de paix positive et réaliste avec Israël. Et le Président des États-Unis, George Bush, avait donné les grandes lignes des idées américaines au sujet de la paix. Ces deux optiques avaient de nombreux points communs et pouvaient servir de base à l'établissement d'un consensus international, susceptible de déboucher sur des négociations constructives. Il y avait toutefois une contradiction entre le vaste consensus diplomatique quant à la forme d'un accord de paix et les réalités de la violente situation sur le terrain.

53. M. Abington a énuméré les problèmes auxquels il fallait faire face : la persistance et l'escalade de la violence et du terrorisme; la nécessité de reconstituer les systèmes politique, économique et de sécurité palestiniens en vue d'accéder au statut d'État; et la nécessité impérieuse d'un processus politique fiable en faveur de la paix entre ces deux peuples qui n'avaient que trop longtemps souffert. Il y avait cependant certaines raisons d'espérer. Le monde arabe avait admis qu'il ne saurait y avoir de solution pour le peuple palestinien sans la sécurité et la reconnaissance réelle et durable d'Israël, ainsi que le peuple israélien l'avait reconnu même si son gouvernement n'avait pas répondu à l'initiative arabe. En outre, la communauté internationale et Israël dans sa majorité avaient accepté l'idée de deux États – Israël et la Palestine – vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, comme étant l'unique solution possible. La majorité des Palestiniens ne cherchaient pas à détruire Israël mais à créer un État indépendant et la majorité des Israéliens croyaient sincèrement à la paix avec les Palestiniens.

54. M. Abington a rappelé qu'au cours de ces trois dernières semaines les négociateurs palestiniens avaient tenu des consultations intensives avec de hauts fonctionnaires du gouvernement Bush. Il importait de faire connaître la vision palestinienne eu égard à la cessation du conflit palestino-israélien alors que la communauté internationale s'efforçait de formuler une politique d'ensemble au sujet du Moyen-Orient. Parmi les éléments clefs de cette vision, figuraient les frontières entre l'État de Palestine et l'État d'Israël qui seraient des frontières permanentes entre ces deux États; on envisageait par ailleurs l'établissement d'un corridor territorial permanent entre la Cisjordanie et la bande de Gaza au sein de l'État de Palestine. Jérusalem-Est deviendrait la capitale de l'État palestinien et Jérusalem-Ouest la capitale de l'État israélien. Jérusalem resterait une ville ouverte à tous. L'État palestinien transférerait à Israël la souveraineté sur le quartier juif et sur la partie occidentale du Mur des lamentations dans Jérusalem-Est tout en conservant la souveraineté sur le reste de la vieille ville. En outre, le futur État palestinien et Israël concluraient des accords de coopération en matière de sécurité afin de préserver leur intégrité et leur souveraineté respectives. Les forces internationales joueraient un rôle clef en la matière et les deux États s'efforceraient de mettre en place un régime de sécurité régionale. Ni l'un ni l'autre État ne participerait à des alliances militaires dirigées contre l'autre État ni ne permettrait que son territoire soit utilisé en tant que base d'opérations militaires dirigées contre l'autre État ou d'autres États voisins. Aucune troupe étrangère ne serait autorisée à stationner sur le territoire de l'un ou de l'autre État sauf si cela était spécifié dans l'accord sur le statut permanent ou si les deux parties en convenaient ultérieurement. La souveraineté et l'indépendance respectives de la Palestine et d'Israël seraient

garanties par des accords officiels avec les membres de la communauté internationale. On trouverait une solution juste et concertée au problème des réfugiés palestiniens sur la base de la résolution 194 (III) (1948) de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le problème de l'eau serait résolu d'une façon juste et équitable conformément aux traités et normes internationaux et la Palestine et Israël seraient des États démocratiques à économie de marché. Il importait de souligner que l'accord d'ensemble sur le statut permanent marquerait la fin du conflit entre la Palestine et Israël et que sa mise en oeuvre complète mettrait un terme à toutes les revendications entre ces États.

55. Pour conclure, M. Abington a fait remarquer que tout ce qui précédait appelait un processus parallèle propice à une évolution tangible et constructive de la situation sur le terrain. Il importait de redonner aux Israéliens un sentiment de sécurité personnelle et de permettre aux Palestiniens de commencer à mener une vie normale sans d'insupportables restrictions. Le retour à la situation telle qu'elle existait au 28 septembre 2000 passerait par une politique de désescalade et de retrait de l'occupation pour veiller à la protection des populations palestinienne et israélienne dans le respect de la légalité ainsi qu'à l'introduction progressive des attributs de la souveraineté afin de consolider et de préparer le terrain en vue de l'accord de statut permanent. Les Palestiniens étaient convaincus qu'il faudrait établir un calendrier précis du processus auquel une participation internationale diplomatique devait être garantie.

Séance plénière III

Efforts internationaux pour sauver la paix au Moyen-Orient

Soutien de l'Afrique aux droits inaliénables du peuple palestinien

56. Les participants ont examiné l'initiative de paix arabe; le rôle du « quatuor » dans l'action visant à rétablir un dialogue de paix entre les Israéliens et les Palestiniens; la responsabilité permanente de l'Organisation des Nations Unies eu égard à la question de la Palestine; les efforts déployés par les États africains dans le cadre du système des Nations Unies, du Mouvement des pays non alignés et d'autres organisations intergouvernementales; et l'action de solidarité avec le peuple palestinien de la société civile.

57. **Ibrahima Fall**, Secrétaire général de l'Union parlementaire africaine a déclaré que l'Union parlementaire africaine n'avait jamais cessé de se soucier de la situation dans le territoire palestinien occupé. Elle avait adopté plusieurs résolutions et déclarations pour exprimer sa solidarité et son appui avec les Palestiniens. La violence et les autres agissements israéliens dirigés contre les Palestiniens ne servaient qu'à étouffer encore davantage tout espoir d'un règlement pacifique du conflit. La paix passait par le retrait israélien et l'application des résolutions 242 (1967), 338 (1973) du Conseil de sécurité et d'autres résolutions pertinentes. Il a lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle mette rapidement un terme à cette violence.

58. En outre, l'Union parlementaire africaine a instamment prié Israël de cesser toute action militaire et elle a appuyé la revendication du peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables. L'Union a invité l'une et l'autre parties à respecter et à protéger les vies humaines, à mettre un terme à la violence et à reprendre les négociations. Elle collaborait étroitement avec l'Union parlementaire arabe et s'était

associée à d'autres unions parlementaires pour condamner à maintes reprises les agissements israéliens. M. Fall a réaffirmé l'engagement de l'Union à collaborer étroitement avec tous les parlements du monde pour faciliter la cessation de l'occupation et appuyer le peuple palestinien.

59. **Ahmed Haggag**, Secrétaire général de la Société africaine (Le Caire) a déclaré que le soutien de l'Afrique au peuple palestinien s'était étalé sur cinq décennies. Les Africains savaient ce que c'était que de subir les injustices de l'occupation et du colonialisme, d'être assujettis sur leurs propres terres et d'être dépouillés de leurs droits et de leur liberté par d'autres. L'alliance spéciale entre Israël et le régime d'apartheid d'Afrique du Sud n'avait fait que renforcer cette solidarité africaine. En outre, en tant que Membres de l'Organisation des Nations Unies, les États africains avaient pour devoir moral de veiller à ce que les résolutions et les décisions de l'organisation mondiale soient mises en oeuvre. Si elles étaient méconnues, qu'est-ce qui empêcherait la communauté internationale d'en ignorer d'autres, notamment celles concernant l'Afrique, telles que celles relatives aux conflits dans la République démocratique du Congo, en Angola, en Sierra Leone, en Éthiopie et en Érythrée.

60. Le Groupe africain représentait un bloc puissant au sein de l'Organisation des Nations Unies puisqu'il comptait 53 États, soit 28 % de tous les États Membres de l'Organisation. Sa solidarité avec le peuple palestinien s'était souvent inscrite dans le cadre des relations réciproques entre les États Membres africains et arabes. De surcroît, les trois membres africains du Conseil de sécurité – le Cameroun, la Guinée et Maurice – avaient une opinion influente au sein du Conseil. Par le passé, la Namibie avait été la plus éloquente à défendre la cause des droits palestiniens au sein du Conseil. Il a rappelé que les délégués africains qui avaient participé à la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, tenue à Durban en 2001, avaient résolument appuyé l'insertion dans le document final d'une mention des droits palestiniens et de la situation dans le territoire palestinien occupé.

61. M. Haggag a lancé un appel aux États africains pour qu'ils fassent montre de leur solidarité en participant aux débats publics ainsi qu'aux votes relatifs au territoire palestinien occupé organisés à l'ONU. Il importait par ailleurs de prendre part aux diverses manifestations organisées telles que la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien tenue le 29 novembre et d'envoyer des messages de soutien pour montrer aux Palestiniens qu'ils n'étaient pas seuls. Il était indispensable de se rendre dans le territoire palestinien occupé et de veiller à ce que des délégations officielles s'entretiennent avec le Président Arafat. Il était en outre crucial que les États africains fassent connaître leur position et continuent de jouer un rôle de premier plan dans les efforts internationaux et régionaux pour réaffirmer les droits inaliénables du peuple palestinien. Pour marquer l'appui africain, M. Haggag a préconisé la création d'un fonds de solidarité africaine avec le peuple palestinien. Ces approches n'avaient rien de révolutionnaire et étaient en revanche pratiques et applicables.

62. **Iba Der Thiam**, Vice-Président de l'Assemblée nationale du Sénégal (Dakar) a rappelé que les peuples africains et palestiniens partageaient une histoire similaire. Ils avaient l'un et l'autre été victimes de la violence gratuite et des stigmates de la colonisation. Les Africains, qui avaient récemment accédé à l'indépendance, participaient à la lutte pour la paix au Moyen-Orient. L'Union parlementaire

africaine avait appuyé l'action de solidarité dans la mesure où la question de Palestine avait une importance historique particulière pour les Africains. Après avoir passé en revue les nombreuses dispositions prises par les groupes régionaux africains pour appuyer le peuple palestinien, M. Der Thiam a fait remarquer que de nombreux États africains n'existaient pas encore lorsque le plan de partition était entré en vigueur et qu'ils n'avaient donc joué aucun rôle dans l'adoption en 1947 de la résolution 180 (II) de l'Assemblée générale. En 1982, lorsque Israël avait envahi le Liban, les pays africains étaient restés aux côtés des Arabes, condamnant les massacres de Sabra et de Chatila. Ils avaient aussi condamné toute tentative de saisir la ville de Jérusalem. En 1987, lorsque l'Intifada avait éclaté, les pays africains avaient adopté la même position. En 1988, ils s'étaient félicités de la proclamation d'un État palestinien.

63. M. Der Thiam a fait remarquer que depuis l'arrivée au pouvoir de M. Sharon, les Africains avaient condamné les politiques israéliennes d'exécutions extrajudiciaires, de déportation des Palestiniens, de pillage, de couvre-feu, d'invasion de villes palestiniennes et d'établissement de colonies de peuplement sur le territoire palestinien. Ils avaient aussi condamné le projet d'un mur encerclant la Cisjordanie et mis en garde contre le recours aux forces conventionnelles qui débouchait toujours sur des réactions extrémistes. Les fils et les filles palestiniens avaient donné un sens nouveau au courage et à l'esprit de sacrifice, et les effusions de sang avaient dépassé toutes les limites imaginables. Il était temps que chacun défende à sa manière cette vision de paix et de réconciliation, en renonçant à la force et en reconnaissant le droit de toutes les nations de vivre en paix. M. Der Thiam a demandé qu'il soit mis un terme à la politique du deux poids, deux mesures ainsi qu'aux tentatives visant à saper l'autorité du Président Arafat. Les Palestiniens devaient oser prendre des initiatives et explorer toutes les avenues pour faire cesser les missions-suicide.

64. **Larbi Messari**, écrivain marocain, a fait remarquer que la déclaration que le Président Bush avait faite la veille montrait que le Comité des Nations Unies devait s'employer encore plus énergiquement à réaffirmer les droits inaliénables du peuple palestinien. Cette déclaration avait fixé en tant que condition préalable la nomination d'un nouveau responsable de l'Autorité palestinienne, toutefois le reste de la communauté internationale envisageait le problème dans une optique complètement différente et exigeait le retrait d'Israël et le respect des droits du peuple palestinien.

65. M. Messari a déclaré que la campagne de destruction menée ces deux dernières années par le Gouvernement israélien avait comporté la persécution de journalistes, tant palestiniens qu'étrangers. Examinant un communiqué de presse publié par un certain nombre d'organisations internationales de défense de la liberté d'expression, il a déclaré que de nombreux journalistes avaient été victimes d'agressions et de tracasseries diverses auxquelles les soldats israéliens s'étaient livrés, en particulier depuis le début de l'attaque militaire israélienne lancée le 29 mars en Cisjordanie. D'après les informations fournies par l'organisation Reporters sans frontières, pendant les 15 mois de violence dirigée contre les Palestiniens, 45 journalistes avaient été blessés par l'armée israélienne, dont certains gravement. Le Ministre israélien de la défense n'a reconnu que neuf cas et, sauf une exception, a nié toute responsabilité en la matière. Dans l'un de ces cas, les caméras de trois chaînes de télévision avaient filmé la scène dans laquelle un soldat israélien ciblait un correspondant de la télévision française puis lui tirait dessus à moins de 100 mètres

de distance. La plupart des blessés étaient toutefois des Palestiniens. En outre, à la fin de l'année, les autorités israéliennes avaient décidé de ne pas renouveler les accréditations des correspondants palestiniens travaillant pour les médias internationaux.

66. Après avoir dressé la liste des épreuves endurées par les médias palestiniens pendant les trois semaines qui avaient suivi la reprise de l'occupation des zones palestiniennes, Reporters sans frontières avait affirmé que les actes d'hostilité, les humiliations intentionnelles et les menaces physiques mettaient en évidence la politique délibérée d'Israël de cacher à l'opinion publique internationale la réalité des agissements de son armée. Les tentatives visant à occulter les faits se sont également étendues aux médias israéliens, avec la suspension de journaux, ainsi que l'interdiction de l'accès à de soi-disant zones militaires. Il a poursuivi en déclarant que, dans divers pays, les partisans juifs de la politique de M. Sharon contribuaient à supprimer ces informations. Des groupes établis aux États-Unis avaient décidé de boycotter le *New York Times*, le *Los Angeles Times* et le *Washington Post* ainsi qu'un certain nombre de chaînes de télévision parce qu'elles couvraient de manière intensive les actes de violence commis par les Israéliens contre les Palestiniens. La chaîne de télévision CNN a fait savoir qu'en un seul jour elle avait reçu 6 000 messages électroniques dont les auteurs protestaient contre la façon dont la chaîne avait couvert les événements dans le territoire palestinien. Dans d'autres cas, des auteurs à titre individuel étaient devenus la cible de campagnes virulentes et avaient été traités d'antisémites alors qu'ils avaient adopté une position neutre sur la question palestinienne. Les campagnes avaient mis l'accent sur l'aspect matériel pour nuire à ceux qui avaient opté pour la neutralité. Toutefois, un certain nombre de personnalités juives éminentes avaient osé critiquer la violence israélienne à l'encontre des Palestiniens.

67. **Samir Diab**, Ambassadeur de la Palestine auprès du Nigeria, a fait remarquer que les deux tiers du monde arabe étaient africains. L'appui arabe aux soulèvements des nations africaines revendiquant leur autodétermination avait pris diverses formes. Le mouvement de libération de la Palestine se considérait comme faisant partie intégrante du mouvement de libération internationale. En 1961, les Africains avaient accordé davantage d'attention à la question de Palestine et la création de l'Organisation de l'unité africaine avait eu pour effet de resserrer encore les liens de coopération entre les Africains et les Palestiniens. L'occupation des territoires égyptiens avait donné lieu à un soutien africain accru. L'appui israélien au régime d'apartheid avait été un autre facteur.

68. Monsieur Diab a fait un bref historique des relations entre les Africains et les Palestiniens et a déclaré que de nombreux mouvements de libération africains avaient reçu une formation dans les camps du Fatah et de l'OLP. L'OLP avait remporté plusieurs victoires au niveau international, en obtenant notamment le statut d'observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies. Diverses formes d'alliance et de solidarité avaient mûri et s'étaient développées. En 1975, la question de Palestine avait commencé à être examinée comme un problème africain. Les pays africains avaient rompu leur lien avec Israël, accordé à l'OLP le statut d'observateur auprès de l'Organisation de l'unité africaine et affirmé leur appui sans réserve en faveur de l'exercice des droits palestiniens. Les Africains avaient condamné les actes inhumains dirigés contre le territoire palestinien occupé et d'autres territoires arabes ainsi que le mépris des Lieux saints. Ils avaient manifesté leur solidarité avec la première Intifada et condamné Israël pour sa violation du

principe de paix. Ils avaient instamment prié les défenseurs de la paix de cesser toute forme d'assistance aux illégitimes agissements israéliens et d'avoir recours à tous les moyens possibles pour faire plier Israël.

69. Il a rappelé qu'au cours de l'année précédente, les dirigeants africains avaient condamné les pratiques israéliennes brutales dirigées contre des citoyens palestiniens innocents et les invasions répétées du territoire sous contrôle de l'Autorité palestinienne. Ils ont par ailleurs affirmé qu'il était impératif qu'Israël respecte le droit humanitaire international, et ont exigé la cessation de la politique de confiscation des terres. Ils ont instamment prié Israël en tant que puissance d'occupation de se retirer des territoires. À la suite des derniers incidents, les États africains avaient condamné la destruction des institutions et des biens de l'Autorité palestinienne ainsi que les massacres survenus dans les villes et camps palestiniens. Certains pays avaient menacé de rompre leurs relations avec Israël.

IV. Atelier des ONG

Action de solidarité de la société civile africaine avec le peuple palestinien

70. L'atelier des ONG organisé à l'occasion de la Réunion africaine pour l'appui aux droits inaliénables du peuple palestinien s'est tenu dans la matinée du 26 juin 2002. L'atelier a été inauguré par le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Il avait pour thème : « Action de solidarité de la société civile africaine avec le peuple palestinien ». Des représentants de 16 ONG se sont joints aux experts de la Réunion pour examiner les mesures prises par les ONG régionales afin de mobiliser l'opinion publique en faveur du peuple palestinien; l'action menée comme suite aux recommandations du Forum des ONG tenu à Durban en août 2001 et l'élaboration de propositions axées sur l'action par des organisations non gouvernementales africaines et les mécanismes d'application de ces propositions. Les débats de l'atelier ont été présidés par **M. Abdelmoughit Benmessaoud Tredano**, Vice-Président de l'association marocaine « Alternatives ».

71. **M. Papa Louis Fall**, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, a déclaré que le Comité était extrêmement préoccupé par le nombre croissant de victimes causées par les incursions militaires successives d'Israël dans les villes palestiniennes et par la détérioration des conditions de vie du peuple palestinien. Le Comité a trouvé particulièrement regrettable le fait qu'Israël continue de refuser l'accès aux organisations humanitaires, manifestant ainsi un mépris flagrant pour le droit international. Cette situation appelait des mesures urgentes de la part des diverses composantes de la communauté internationale afin de contenir la crise et de ramener les parties à la table des négociations. La société civile avait un rôle crucial à jouer dans l'accomplissement de cet objectif. C'est pourquoi le Comité continuait à renforcer sa coopération avec les ONG, les établissements universitaires, les parlementaires et les représentants des médias.

72. Le Président du Comité a dit que ce dernier se félicitait des initiatives prises par les pacifistes israéliens contre la politique d'occupation du Gouvernement. Par ailleurs, les campagnes de boycottage des produits israéliens avaient de plus en plus d'écho et commençaient à être admises comme outil de pression légitime auprès des

gouvernements. Comme les États-Unis exerçaient une très forte influence sur les parties au conflit, les ONG américaines pouvaient jouer un rôle immense en contribuant notamment à ce que la presse publie des informations moins subjectives et plus fidèles à la situation réelle. Il a ajouté que les initiatives des ONG africaines prenaient de l'envergure et que le Comité n'ignorait pas les efforts qu'elles déployaient pour dresser des parallèles entre les politiques israéliennes actuelles et celles du régime d'apartheid sud-africain.

73. Le Président du Comité a demandé que les organisations de la société civile redoublent d'efforts au service du peuple palestinien. La fourniture de secours d'urgence devait constituer un autre domaine d'action prioritaire. Une attention particulière devait être accordée à la protection du peuple palestinien. Les États Membres devaient aussi être poussés par les parlements, les ONG et l'opinion publique à prendre les mesures nécessaires pour faire respecter le droit international et appliquer les résolutions des Nations Unies. Le rôle des ONG restait crucial pour ce qui était d'informer l'opinion publique sur les causes fondamentales du conflit et les droits inaliénables du peuple palestinien, du fait en particulier qu'une grande partie de la population internationale ne connaissait toujours pas les origines du conflit ou avait un préjugé défavorable contre la cause palestinienne. Le Comité, déterminé à aider la communauté des ONG, tiendrait une Conférence internationale des sociétés civiles d'appui au peuple palestinien les 23 et 24 septembre 2002 à New York.

74. **M. Abd El Raouf Arnaout**, représentant de LAW (Société palestinienne pour la protection des droits de l'homme et de l'environnement) a dit que la décision des autorités belges de classer la procédure ouverte contre le Premier Ministre Ariel Sharon ne devait pas décourager les autres efforts déployés pour tenter de poursuivre en justice des criminels de guerre israéliens. Il a estimé que la déclaration faite par le Président Bush le lundi 24 juin 2002 constituait une ingérence flagrante dans les affaires palestiniennes. Il a ajouté que le Secrétaire d'État des États-Unis était en train de fixer les conditions à remplir pour tout dirigeant palestinien et les règles à suivre pour les élections. Si le dirigeant choisi ne recevait pas l'aval des États-Unis, ces derniers retireraient leur aide aux Palestiniens. Il a ajouté que dans la mesure où les États-Unis fermaient les yeux sur les crimes contre le peuple palestinien, la responsabilité de la société civile travaillant en Palestine s'en trouvait décuplée. La société civile devait dénoncer les crimes de guerre israéliens. Elle devait aussi militer afin d'assurer aux Palestiniens le droit à des élections libres sans la moindre ingérence. Le Gouvernement israélien s'étant efforcé d'écarter les médias du lieu de ses crimes, les ONG s'efforçaient de réunir des preuves des crimes de guerre israéliens pour les fournir aux tribunaux internationaux. Des mesures concrètes devaient être prises pour constituer les dossiers permettant de traduire les criminels de guerre israéliens en justice.

75. M. Abd El Raouf Arnaout a déclaré qu'un réseau international d'organisations devait être créé pour défendre la cause palestinienne au quotidien et donc influencer les décideurs. Il a également proposé la création d'un site Web international qui, entre autres informations, décrirait les activités des ONG portant sur la question palestinienne. Des documentaires pourraient être réalisés aux fins de diffusion sur les chaînes nationales. Les ONG devaient trouver des formules originales pour faire diffuser des reportages sur le problème palestinien sur toutes les chaînes de télévision et souligner que l'occupation israélienne était au coeur du problème. Les ONG devaient demander la libération des prisonniers politiques palestiniens. Elles

devaient aussi prier instamment le Conseil de sécurité d'exercer ses responsabilités vis-à-vis des Palestiniens. Il a observé que la persistance des crimes israéliens contre le peuple palestinien alourdissait les responsabilités de la société civile qui devait répondre aux besoins des Palestiniens de façon plus urgente.

76. **M. Na'eem Jeenah**, du Comité de solidarité sud-africain avec la Palestine, a dit que de manière générale, l'opinion publique africaine était du côté du peuple palestinien. Il a rappelé qu'à la Conférence mondiale contre le racisme, l'année précédente, un soutien sans précédent s'était manifesté en faveur du peuple palestinien sous les feux des médias internationaux. Au Forum des ONG, la société civile africaine avait mis au point une puissante déclaration. La cause palestinienne avait perdu des appuis à la suite des événements du 11 septembre que le gouvernement d'Ariel Sharon utilisait comme excuse pour exercer sa brutalité.

77. M. Na'eem Jeenah a tenu à souligner qu'il ne fallait pas tenir pour acquis la faveur de l'opinion publique africaine et son appui au peuple palestinien, mais les cultiver et les renforcer soigneusement. Les ONG, les groupes religieux et les médias pouvaient y contribuer pour beaucoup. À la Conférence mondiale contre le racisme, les ONG africaines avaient lancé un mouvement symbolique sous le nom de Mouvement international contre l'apartheid d'Israël dans le but d'isoler Israël. La campagne de boycottage de la consommation et du commerce avait reçu un large soutien dans toute l'Afrique du Sud. Un boycottage universitaire s'était mis en marche. On parlait aussi de lancer un boycottage culturel contre Israël en Afrique du Sud. La campagne opérait aussi au niveau gouvernemental.

78. Malgré tout ce qui avait été dit, certains gouvernements africains continuaient à vendre du matériel militaire à Israël ou à acheter des tenues anti-émeute, outre d'autres échanges. La scène internationale n'avait pas changé au point que l'exclusion reste sans effet. On devait user de cette stratégie à l'échelle mondiale. M. Na'eem Jeenah a demandé si l'Autorité palestinienne et la Ligue arabe étaient disposées à demander aux gouvernements du monde entier d'appuyer ces tactiques. Il était également important de créer des liens individuels de pays à pays. Un rôle plus important incombait aux organisations religieuses et aux médias, qu'il fallait utiliser beaucoup plus efficacement pour mobiliser l'opinion publique. Les défenseurs de la cause palestinienne devaient élaborer un programme précis étayant l'action de solidarité avec la Palestine.

79. **M. Ben Jellou Andalouss Mohammed**, Président de l'Association marocaine de soutien à la lutte du peuple palestinien, a déclaré que son association était opérationnelle depuis le début de l'Intifada palestinienne. Elle avait recueilli 400 000 dollars pour acheter des fournitures médicales à l'usage des hôpitaux du territoire occupé. Elle avait incité les médias à suivre toutes les manifestations pertinentes et à en rendre compte et mobilisé les chaînes privées afin qu'elles diffusent des programmes sur tous les aspects de la lutte palestinienne. L'Association avait également encouragé les mouvements sociaux à exprimer leur soutien aux Palestiniens et à entreprendre le boycottage de tous les produits israéliens. Il a appelé la nation marocaine à se mobiliser pour mieux comprendre qu'Israël se plaçait au-dessus des lois et ne se sentait pas tenu d'appliquer les résolutions des Nations Unies.

80. M. Mohammed a déclaré que tous les criminels de guerre israéliens devaient être traduits devant la justice internationale. Israël, qui s'était toujours efforcé de déformer les faits et de maquiller ses intentions, avait repoussé tous les efforts

visant à le ramener à la table des négociations. Il avait essayé de liquider les Palestiniens ainsi que la cause palestinienne. Devant son échec, il avait essayé de détruire l'Autorité palestinienne elle-même. Pendant ce temps, le Conseil de sécurité était resté les bras croisés. Qui plus est, dans sa déclaration du 24 juin 2002, le Président Bush avait fait siens les objectifs d'Ariel Sharon visant à saper les Accords d'Oslo. M. Sharon avait essayé d'éliminer tous les points de résistance et d'imposer une situation de fait pour reporter la création d'un État de Palestine. Le plan décrit par le Président Bush dans sa déclaration, qui posait les principes d'une redéfinition des frontières entre Israël et la future Palestine, créait un dangereux précédent.

81. À la fin de l'Atelier, les représentants des ONG ont examiné et adopté un plan d'action (voir annexe II).

V. Session de clôture

82. **M. Walter Balzan**, Rapporteur de la Réunion africaine, a présenté le Communiqué final de la Réunion (voir annexe I).

83. **M. Mohammed Bennouna**, Représentant permanent du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, a souligné que le peuple palestinien avait cruellement besoin de l'appui de la communauté internationale. Les pays africains n'avaient cessé de réitérer leur ferme soutien aux droits inaliénables du peuple palestinien. Il était urgent d'appliquer les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002) du Conseil de sécurité. Les participants à la Réunion africaine avaient eu raison de condamner la réoccupation par Israël des villes palestiniennes et l'expansion des colonies israéliennes sur le territoire palestinien occupé et de demander le retour d'Israël à la table des négociations. Des initiatives internationales comme celles du « quatuor », des pays arabes, des États africains et des pays non alignés avaient montré le chemin de la paix. En outre, on ne pourrait réaliser de paix durable mutuellement avantageuse en faisant en sorte d'isoler le peuple palestinien et ses dirigeants. Il était grand temps de lancer un nouveau processus de négociation accompagné d'un calendrier ferme afin d'arriver à un règlement permanent dans le respect de la légitimité internationale.

84. **M. Nasser Al-Kidwa**, Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies, a noté l'importance du continent africain dans le règlement juste et durable de la question de Palestine. Se référant à la déclaration faite la veille par le Président des États-Unis, il a souligné que le Président Bush avait réaffirmé qu'il appuyait la création d'un État palestinien, qu'Israël devait mettre fin à l'occupation des terres arabes datant de 1967, qu'il fallait arriver à un règlement final dans les trois années à venir et que les colonies israéliennes dans le territoire occupé constituaient un obstacle à la paix. M. Nasser Al-Kidwa s'est dit étonné que cette déclaration traduise une certaine animosité contre les dirigeants palestiniens voire même le peuple palestinien. Enfin, il a demandé que la déclaration des États-Unis se traduise par des positions pragmatiques et des mesures concrètes à prendre. Les intentions déclarées d'Israël pourraient être jugées à l'aune des mesures qui seraient prises dans un avenir proche. Il s'est félicité des travaux réalisés par le quatuor et a réitéré la responsabilité permanente qui incombait à l'ONU de protéger le peuple palestinien. Une présence internationale sur le terrain permettrait d'obtenir immédiatement des résultats positifs.

85. **M. Papa Louis Fall**, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, a dit que la Réunion avait noté avec une forte préoccupation les conséquences adverses que l'offensive militaire israélienne avait eu sur le peuple palestinien et sur les infrastructures de l'Autorité palestinienne. Compte tenu des divers témoignages entendus en plénière, le moment était venu de faire de nouveau pression en faveur du déploiement sur le terrain d'un mécanisme de protection internationale de la population civile palestinienne. Il ressortait des débats que les divers éléments d'une solution permanente exigeaient le strict respect des normes du droit international, y compris des résolutions du Conseil de sécurité 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002) et de la résolution 194 (III). Il s'est félicité de l'engagement pris par les gouvernements et les peuples africains de continuer à apporter un soutien moral, politique et matériel au peuple palestinien jusqu'à ce qu'il réalise ses droits inaliénables.

Annexe I

Communiqué final

1. La Réunion africaine des Nations Unies pour l'appui aux droits inaliénables du peuple palestinien s'est tenue à Rabat, les 24 et 25 juin 2002, sous les auspices du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. La Réunion a rassemblé des personnalités politiques et experts éminents d'Afrique ainsi que d'autres experts internationaux et des représentants de gouvernement, de la Palestine, d'organisations intergouvernementales, d'organismes du système des Nations Unies, de parlements, d'organisations de la société civile, d'établissements universitaires et de médias.

2. La Réunion a été convoquée par le Comité afin de sensibiliser davantage au sort du peuple palestinien et de susciter un soutien en faveur de la reprise de négociations politiques en vue d'un règlement global, juste et durable de la question de Palestine et de la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien. Les participants ont évalué l'impact de l'offensive militaire israélienne dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, examiné les défis à un règlement pacifique de la question de Palestine et débattu des efforts internationaux tendant à sauver la paix au Moyen-Orient ainsi que du soutien africain aux droits inaliénables du peuple palestinien.

3. Les participants sont convenus que l'occupation israélienne du territoire palestinien demeurerait au cœur du conflit israélo-palestinien. Ils ont souligné que le recours massif et persistant par Israël à la force militaire dans l'ensemble du territoire palestinien, les attaques israéliennes implacables contre l'Autorité palestinienne, ses institutions et ses dirigeants élus, les bouclages, l'établissement de zones tampons et le blocus économique, les incursions incessantes dans les zones sous contrôle palestinien et la réoccupation de ces zones, les détentions extrajudiciaires et les tueries de civils, la destruction d'infrastructures publiques et de biens appartenant à des particuliers ainsi que toutes les autres formes illégales d'action à l'encontre du peuple palestinien devaient prendre fin immédiatement. Ils ont exigé que les résolutions 1402 (2002) et 1403 (2002) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies soient mises en oeuvre sans tarder et que les troupes israéliennes se retirent immédiatement sur les positions qu'elles occupaient avant le début de l'Intifada, en septembre 2000.

4. Les participants ont accueilli avec satisfaction la résolution ES-10/10 adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies à la reprise de sa dixième session extraordinaire d'urgence, le 7 mai 2002, et ont déclaré attendre avec intérêt la publication du rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur les événements tragiques survenus à Djénine et dans d'autres villes palestiniennes durant la récente offensive israélienne – demandé dans la résolution précitée.

5. Les participants ont appelé le Gouvernement israélien à honorer les obligations lui incombant en vertu de la quatrième Convention de Genève ainsi qu'à mettre immédiatement un terme à tous les actes de violence à l'encontre de civils innocents, à cesser de détruire des biens civils et particuliers et à renoncer sur-le-champ à toutes autres activités illégales dans le territoire palestinien occupé, y compris la construction de colonies. Ils ont également exigé que le Gouvernement israélien interrompe immédiatement les travaux de construction d'un réseau de barrières destiné à séparer arbitrairement d'Israël la Rive occidentale.

6. Les participants se sont dits convaincus que les efforts de paix déployés par les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies, oeuvrant dans le cadre du « quatuor », ainsi que par d'autres acteurs internationaux ou régionaux devraient se poursuivre et s'intensifier. Ils ont estimé essentielle la reprise immédiate d'un dialogue politique conséquent, en parallèle avec des progrès sur le plan de la sécurité et avec des efforts de redressement économique. À ce propos, ils ont pris acte de la « Déclaration sur le Moyen-Orient », adoptée le 22 juin 2002 par le Conseil européen au Sommet de l'Union européenne à Séville (Espagne), ainsi que de la déclaration faite par le Président des États-Unis d'Amérique, George W. Bush, le 24 juin 2002 à Washington. Ils ont formulé l'espoir que ces initiatives débouchent sur la concrétisation de la vision de deux États – Israël et Palestine – vivant côte à côte dans des frontières sûres et reconnues, comme préconisé dans la résolution 1397 (2002) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies en date du 12 mars 2002.

7. Les participants ont demandé instamment au Conseil de sécurité d'exercer pleinement les responsabilités dont il est investi en vertu de la Charte des Nations Unies et de faire usage de tous les moyens à sa disposition pour assurer la mise en oeuvre de toutes les résolutions pertinentes. Ils ont réaffirmé qu'un règlement global, juste et durable de la question de Palestine ne pouvait être atteint que sur la base des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002) du Conseil de sécurité et du principe « la terre pour la paix ».

8. Les participants ont noté que le Sommet de la Ligue des États arabes avait approuvé, le 28 mars 2002 à Beyrouth, l'importante initiative de paix présentée par le Prince héritier Abdallah d'Arabie saoudite, qui appelait à un retrait total des Israéliens de tous les territoires arabes occupés depuis 1967, à une solution juste du problème des réfugiés palestiniens à convenir conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale des Nations Unies et à l'acceptation par Israël d'un État palestinien indépendant ayant Jérusalem-Est pour capitale, en échange de l'établissement de relations normales entre les pays arabes et Israël. Les participants ont estimé que cette initiative représentait une contribution très positive et constructive aux efforts d'ensemble tendant à instaurer la paix au Moyen-Orient.

9. Les participants ont souscrit à l'idée du déploiement, sous une forme ou une autre, d'une présence internationale chargée de surveiller le respect d'un cessez-le-feu et de rétablir la confiance en termes de sécurité et sur le plan politique.

10. Les participants ont réitéré leur soutien aux efforts entrepris par les dirigeants palestiniens afin de sortir de l'impasse actuelle et accueilli en outre avec satisfaction le processus de réforme mis en route par le Président Arafat et la direction palestinienne en vue d'améliorer les institutions de l'Autorité palestinienne. À ce propos, les participants ont affirmé à nouveau reconnaître le droit souverain du peuple palestinien à élire démocratiquement ses dirigeants sans aucune interférence.

11. Les participants ont réaffirmé la responsabilité permanente dont est investie l'Organisation des Nations Unies concernant tous les aspects de la question de Palestine jusqu'à son règlement de manière satisfaisante, conformément aux dispositions des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et aux normes du droit international, et jusqu'à la pleine réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien.

12. Les participants ont rendu hommage à M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, pour son soutien constant aux droits du peuple

palestinien et ses efforts personnels sans relâche dans la recherche de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient. Ils ont en outre exprimé leur satisfaction devant les travaux importants accomplis par le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et son bureau.

13. Les participants ont pris acte avec gratitude du rôle important joué par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, apportant depuis plus de 50 ans diverses formes d'assistance humanitaire aux réfugiés de Palestine, et ont engagé la puissance occupante à prendre toutes les mesures nécessaires pour aider l'Office à faire face aux défis urgents, pour assurer la sûreté de son personnel et la sécurité des dispensaires, écoles et autres installations et infrastructures et pour faciliter l'accès de l'Office à toutes les zones et à toutes les personnes relevant de sa responsabilité.

14. Les participants ont souligné que l'accroissement de l'assistance internationale avait un rôle central à jouer dans le maintien de la viabilité et de la durabilité de l'économie palestinienne et des moyens de subsistance de la population palestinienne. Il importait au plus haut point que les donateurs revoient leur programme d'assistance afin de mettre au point des mécanismes rapides, efficaces et rentables de décaissement de l'assistance d'urgence.

15. Les participants ont pris acte du rôle grandissant joué par la société civile dans la fourniture des secours d'urgence à la population du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, dans la mobilisation d'un appui à la réalisation par le peuple palestinien de ses droits inaliénables et dans l'instauration d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient.

16. Les participants se sont félicités du rôle joué par les États africains à différents échelons – Organisation de l'unité africaine, Mouvement des non-alignés et ONU elle-même – pour promouvoir un règlement global, juste et durable de la question de Palestine.

17. Le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, S. E. M. Papa Louis Fall et la délégation du Comité ont eu le grand honneur d'être reçus en audience par S. M. le Roi Mohammed VI du Maroc. Sa Majesté a souligné qu'il importait de soutenir le peuple palestinien en cette période de grandes difficultés et de persévérer dans les efforts tendant à parvenir à un règlement global, juste et durable du conflit du Moyen-Orient, et a pris note avec satisfaction des efforts du Comité en ce sens. La délégation du Comité a exprimé sa profonde gratitude pour le rôle actif et constructif joué par S. M. le Roi Mohammed VI, en tant que Président du Comité Al Qods/Jérusalem de l'Organisation de la Conférence islamique, ainsi que par le Maroc dans le cadre de diverses instances internationales, dont le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, en faveur de la recherche de la paix au Moyen-Orient et de l'exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables.

18. Les participants ont également exprimé leur gratitude au Secrétaire d'État aux affaires étrangères et à la coopération, S. E. M. Taieb Fassi Fihri, ainsi qu'au Gouvernement du Royaume du Maroc pour avoir accueilli la Réunion et apporté assistance et soutien au Comité et au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies au titre de ses préparatifs.

Rabat, le 25 juin 2002

Annexe II

Plan d'action des ONG

Les ONG ayant participé à l'atelier des ONG africaines sur la question de Palestine à Rabat, dont le but était de faire en sorte que la question palestinienne soit examinée quotidiennement et non plus seulement à l'occasion d'événements tels que l'Intifada, sont convaincues de la nécessité urgente de mettre en place une série d'activités sur une base continue et ont adopté le Plan d'action suivant :

- Constituer un réseau international d'ONG visant à soutenir le peuple palestinien, qui rendrait compte des actions entreprises et en assurerait la coordination en ligne au moyen de la création d'un site Web. Le site en question devrait également faire état, chaque jour, des atrocités et autres actes d'oppression perpétrés par Israël à l'encontre du peuple palestinien;
- Produire des films documentaires au sujet des violations par Israël du droit international et des droits de l'homme;
- Exploiter tous les moyens existants pour révéler au monde la vraie nature d'Israël, force d'occupation qui pratique la répression, la discrimination, la ségrégation et la torture à l'encontre du peuple palestinien;
- Prendre toutes les mesures possibles et déployer des efforts pour organiser et institutionnaliser la poursuite d'Israël pour les crimes de guerre qu'il commet;
- Organiser des activités coordonnées (parmi les ONG) aux niveaux régional et international à l'appui du peuple palestinien;
- Renforcer la coordination continue entre les ONG qui se dévouent pour la cause palestinienne et le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien;
- Entreprendre des activités correspondant aux priorités définies par les dirigeants palestiniens et la société civile. Les priorités et les préoccupations des Palestiniens devraient être réexaminées périodiquement et rendues publiques afin que les ONG puissent répondre aux besoins des Palestiniens;
- Faire en sorte que l'Année de l'Afrique à venir soit, entre autres, l'occasion pour les peuples d'Afrique de manifester au peuple palestinien leur appui et leur solidarité envers la cause palestinienne;
- Appliquer la déclaration publiée par le Forum des ONG lors de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée (Durban, 2001), qui porte sur les Palestiniens et les réfugiés palestiniens;
- Encourager le Secrétaire général de l'ONU à donner effet à sa proposition de créer un dispositif multinational pour la protection du peuple palestinien, au moyen de lettres, d'articles et de pétitions;
- Demander aux gouvernements africains de mettre un terme à la normalisation des relations diplomatiques et autres avec Israël afin d'exercer une pression sur ce pays pour qu'il cesse ses atrocités;

-
- Promouvoir le boycottage des produits israéliens par les Africains et rallier le soutien des ONG d'autres pays; les persuader de boycotter les produits fabriqués dans les colonies de peuplement israéliennes;
 - Demander aux gouvernements arabes de remettre en service le Bureau du boycott arabe d'Israël de la Ligue des États arabes;
 - Aider à acheminer l'aide humanitaire aux victimes du territoire palestinien occupé;
 - Faire campagne contre la déportation par Israël de familles de militants et de dirigeants politiques qui font partie de la résistance palestinienne;
 - Étudier la faisabilité de la mise en place d'une station de télévision par satellite internationale qui se consacrerait à la cause palestinienne et obtenir le soutien d'organisations internationales à cette fin;
 - Faire appel aux différentes institutions spécialisées des Nations Unies afin qu'elles renforcent l'aide et la protection qu'elles accordent aux femmes et aux enfants palestiniens qui vivent sous l'occupation israélienne et sont soumis aux bouclages et au couvre-feu permanent.

Rabat, le 26 juin 2002

Annexe III

Liste des participants

Orateurs

M. Edward Abington

Juriste
Washington

M. Kamal Al-Sharafi

Membre du Conseil législatif palestinien
Gaza

M. Abd Elraouf Arnaout

Responsable média de LAW, la Société palestinienne pour la protection des droits de
l'homme et de l'environnement
Jérusalem

S. E. M. Samir Diab

Ambassadeur de Palestine au Nigéria
Abuja

M. Latif Dori

Secrétaire du Comité pour le dialogue israélo-palestinien
Tel-Aviv

M. Ibrahima Fall

Secrétaire général de l'Union parlementaire africaine
Abidjan

M. Rawhi Fattouh

Secrétaire du Conseil législatif palestinien
Rafah

M. Ahmed Haggag

Secrétaire général de la Société africaine
Le Caire

M. Na'eem Jeenah

Comité sud-africain de solidarité avec la Palestine
Le Cap

M. Said Kamal

Sous-Secrétaire général des affaires palestiniennes
de la Ligue des États arabes
Le Caire

M. Teddy Katz

Militant pour la paix et historien
Jérusalem

S. E. Dr Nasser Al-Kidwa
Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
New York

S. E. M. Larbi Messari
Écrivain marocain
Rabat

S. E. M. Abdelwahed Radi
Président de la Chambre des représentants du Maroc
Rabat

Mme Élisabeth Sidiropoulos
Directrice des études
South African Institute of International Affairs
Braamfontein

M. Iba Der Thiam
Vice-Président de l'Assemblée nationale du Sénégal
Dakar

M. Abdelmoughit Benmessoud Tredano
Professeur de droit international à l'Université Mohammed V
Vice-Président d'Alternatives (ONG)
Rabat

**Délégations du Comité pour l'exercice des droits inaliénables
du peuple palestinien**

S. E. M. Papa Louis Fall
Représentant permanent du Sénégal
auprès de l'Organisation des Nations Unies
Président du Comité et Chef de la délégation

S. E. M. Bruno Eduardo Rodríguez Parrilla
Représentant permanent de Cuba
auprès de l'Organisation des Nations Unies
Vice-Président du Comité

S. E. M. Ravan A.G. Farhâdi
Représentant permanent de l'Afghanistan
auprès de l'Organisation des Nations Unies
Vice-Président du Comité

S. E. M. Walter Balzan
Représentant permanent de Malte
auprès de l'Organisation des Nations Unies
Rapporteur du Comité

S. E. M. Mohammed Bennouna
Représentant permanent du Maroc
auprès de l'Organisation des Nations Unies

S. E. M. Nasser Al-Kidwa
Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies

Représentante du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

Mme Mervat Tallawy
Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale
pour l'Asie occidentale

Gouvernements

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Bangladesh, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Croatie, Égypte, Émirats arabes unis, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Guinée, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Jordanie, Malaisie, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Nigéria, Norvège, Oman, Pakistan, Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Soudan, Suède, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Venezuela, Yémen

États non membres qui disposent de missions d'observation permanentes au Siège

Saint-Siège, Suisse

Entités ayant reçu une invitation permanente à participer en tant qu'observateur aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale et qui disposent de missions d'observation permanentes au Siège

Palestine

Organisations intergouvernementales

Ligue des États arabes, Ordre souverain et militaire de Malte

Organes, organismes et institutions spécialisées des Nations Unies

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)

Programme alimentaire mondial (PAM)

Organisations non gouvernementales

Alternatives

Association marocaine pour le soutien à la lutte du peuple palestinien

CARE – Centre for Applied Research in Education

Confédération mondiale du travail (CMT)

Front démocratique pour la paix et l'égalité

General Forum of Arab African NGOs
Groupe d'étude pour la recherche méditerranéenne
International Secretariat in Solidarity with the Palestinian People
Neda Institute for Scientific-Political Research
Société palestinienne pour la protection des droits de l'homme et de
l'environnement (LAW)
Société générale de l'association marocaine pour le soutien de la cause palestinienne
Union marocaine du travail
Assemblée mondiale de la jeunesse musulmane
World Association of Writers, Palestinian PEN et Women's International League of
Peace and Freedom, section Palestine

Médias

Al-Israr Al Maghribi
Algérie Presse Service (APS)
Al-Sada
Maghreb Arabe Presse (MAP)
Palestine News Agency
Radio Télévision marocaine (RTM)
Soread 2M
Agence de presse WAM